

**Министерство образования и науки РФ
ФГАОУ ВПО «Казанский (Приволжский) федеральный
университет»**

**Институт филологии и межкультурной коммуникации
Кафедра романской филологии**

ИВОН ЛЕ СКАНФ

**ФИЛОЛОГИЧЕСКИЙ АНАЛИЗ
ТЕКСТА**

Конспект лекций

Казань 2014

Филологический анализ текста. Институт филологии и межкультурной коммуникации.

Направление: 050300.62 «Филологическое образование».

Учебный план: «Филологическое образование (иностраный язык (французский))» (очное, 2010 г.)

Дисциплина: «Филологический анализ текста (Французский язык - обучение структурированию текста) ОПД.Ф.11» (бакалавриат, 3 курс, очное обучение)

Количество часов: 56 ч. (в том числе: лекции – 10, практические занятия – 18, самостоятельная работа – 28), форма контроля: зачет.

Аннотация: *В данном курсе представлены лекционные материалы профессора университета "Париж-3, Новая Сорбонна" Ивона Ле Сканфа в рамках программы, предусматривающей приглашение ведущих иностранных и российских преподавателей и специалистов для чтения курсов лекций и руководства выполнением студенческих проектов.*

Темы:

1.Современные лингвистические концепции языка и речи / Conception actuelle du système linguistique : introduction à l'argumentation. 2. Теория аргументации и высказывания. 3. Тезаурус дискурсивных коннекторов.

Ключевые слова: argument, liens logiques, exprimer, rédiger.

Автор-составитель курса: Абдуллина Лилия Рафаиловна, доцент кафедры романской филологии, тел.: 8(432)933458, email: kafedra_fr@mail.ru

Дата начала эксплуатации: 1 июля 2014 года

Доступность: записанные на курс пользователи

Язык интерфейса: русский

URL: <http://tulpar.kpfu.ru/course/view.php?id=1751>

Оглавление

Лекция 1. Современные лингвистические концепции языка и речи / Conception actuelle du système linguistique : introduction à l'argumentation.....	4
1.1. Les origines de la rhétorique.....	4
1.2. Pourquoi un cours d'argumentation ?.....	6
1.3. Qu'est-ce que l'argumentation ?.....	7
1.4. Qu'est-ce qu'un argument ?.....	16
Задания для самоконтроля.....	20
Лекция 2. Теория аргументации и высказывания / Circuit argumentatif.....	35
2.1. Le texte argumentatif.....	35
2.2. Le circuit argumentatif.....	37
2.3. Rédiger une argumentation.....	38
Задания для самоконтроля.....	43
Лекция 3. Тезаурус дискурсивных коннекторов / Connecteurs.....	58
3.1. Marqueurs d'organisation textuelle.....	58
3.2. L'expression des liens logiques.....	60
3.3. Quelques connecteurs argumentatifs.....	63
Задания для самоконтроля.....	68
Контрольные задания.....	73
Список литературы.....	109

Лекция 1. Современные лингвистические концепции языка и речи / Conception actuelle du système linguistique : introduction à l'argumentation

Аннотация: В данной лекции рассматриваются современные концепции аргументации во французском языке. Определяется значимость аргументации в ходе изучения дисциплины.

Ключевые слова: genres, modes d'argumentation, types d'arguments

Методические рекомендации по изучению темы. Вначале необходимо изучить теоретическую часть материала, освоить основы рассматриваемой проблематики. Затем можно приступать к выполнению заданий.

Источники информации:

1. Boissinot, A. Les textes argumentatifs / A. Boissinot. – Ed. Bertrand-Lacoste, coll. didactiques, CRDP Midi-Pyrénées, 1999. – 174 p.
2. Boissinot, A. Lire, Argumenter, Rédiger / A. Boissinot, M.-M. Lasserre. – Ed. Bertrand-Lacoste, 1989. – 115 p.

1.1. Les origines de la rhétorique (Aristote, *Rhétorique*) :

A) L'organisation rhétorique (5 étapes)

- Exorde (introduction) : circonstances du discours
- Narration (récit des faits)
- Confirmation (établissement des preuves)
- Réfutation (réfutation de la thèse adverse)
- Péroration (épilogue, résumé, conclusion)

B) Les genres rhétoriques

Il existe trois genres rhétoriques (Voir Aristote, *La Rhétorique*, Livre I, chapitre 3 « Des trois genres de la rhétorique: le délibératif, le judiciaire, le démonstratif ») :

I. Il y a trois espèces de rhétorique; autant que de classes d'auditeurs, et il y a trois choses à considérer dans un discours: l'orateur, ce dont il parle, l'auditoire. Le but final se rapporte précisément à ce dernier élément, je veux dire l'auditoire.

II. Il arrive nécessairement que l'auditeur est ou un simple assistant, ou un juge; que, s'il est juge, il l'est de faits accomplis ou futurs. Il doit se prononcer ou sur des faits futurs comme le membre d'une assemblée; ou sur des faits accomplis, comme le juge; ou sur la valeur d'un fait ou d'une personne, comme le simple assistant.

III. Il y a donc, nécessairement aussi, trois genres de discours oratoires: le délibératif, le judiciaire et le démonstratif. La délibération comprend l'exhortation et la dissuasion. En effet, soit que l'on délibère en particulier, ou que l'on harangue en public, on emploie l'un ou l'autre de ces moyens. La cause judiciaire comprend l'accusation et la défense: ceux qui sont en contestation pratiquent, nécessairement, l'une ou l'autre. Quant au démonstratif, il comprend l'éloge ou le blâme.

IV. Les périodes de temps propres à chacun de ces genres sont, pour le délibératif, l'avenir, car c'est sur un fait futur que l'on délibère, soit que l'on soutienne une proposition, ou qu'on la combatte; - pour une question judiciaire, c'est le passé, puisque c'est toujours sur des faits accomplis que portent l'accusation et la défense; - pour le démonstratif, la période principale est le présent, car c'est généralement sur des faits actuels que l'on prononce l'éloge ou le blâme; mais on a souvent à rappeler le passé, ou à conjecturer l'avenir.

V. Chacun de ces genres a un but final différent: il y en a trois, comme il y a trois genres. Pour celui qui délibère, c'est l'intérêt et le dommage; car celui qui soutient une proposition la présente comme plus avantageuse, et celui qui la combat en montre les inconvénients. Pour les questions judiciaires, c'est le juste ou l'injuste. Pour l'éloge et le blâme, c'est le beau et le laid moral.

Genres	Auditoire	Finalité	Objet	Raisonnements
Délibératif	membres d'une assemblée	conseiller ou déconseiller	utile ou nuisible	- par l'exemple

Judiciaire	juges	accuser ou défendre	juste ou injuste	- par le syllogisme - par la comparaison
Démonstratif ou Épidictique	spectateurs, public	louer ou blâmer	beau ou laid	- par l'amplification

1.2. Pourquoi un cours d'argumentation ?

La communication est continuellement animée par une argumentation. Même dans l'information, on défend des idées, une vision des choses. Communiquer, dialoguer, c'est, - pour utiliser un terme devenu presque obsolète, - disserter, c'est-à-dire présenter un point de vue, plaider pour sa conception des choses, réfuter ce qui pourrait ébranler sa position, nuancer son jugement en corrigeant sa thèse en fonction des objections que l'on découvre en partie justifiées. Même le communiqué, dit neutre, essaie au moins de démontrer l'intérêt de se tenir au courant, voire l'honnêteté du médiateur, son intention d'objectivité, et donc sa crédibilité.

Les médias véhiculent continuellement des problèmes à discuter, de la matière qui réclame une prise de position, des questions de société qui exigent une délibération où l'on pèse le pour et le contre avant d'opter pour la solution que l'on estime - en fonction du débat et de l'échange des idées - comme la meilleure.

Discuter, disputer, argumenter, ce n'est pas un exercice d'école ; c'est le commerce humain, l'échange entre des consciences, la recherche commune du mieux, la tolérance de la différence non violente, l'exercice de la liberté de pensée et de l'indépendance du jugement ; c'est la pratique même de la démocratie. C'est une faculté qui se cultive, et que l'on a intérêt à exercer et à développer le plus tôt possible. C'est un art par excellence de l'éducation permanente, qui exige une perpétuelle remise en question de soi.

L'étude de l'argumentation est donc indispensable pour toute production d'énoncé scolaire ou professionnel, mais aussi pour déchiffrer les messages qui nous sont sans cesse délivrés.

1.3. Qu'est-ce que l'argumentation ?

On se fait couramment une idée assez fautive de ce qu'est une argumentation et de son emploi.

1.3.1 Elle n'est ni un artifice

On se souvient d'avoir été séduit un jour par un beau parleur et cette technique paraît une forme dangereuse dont il convient de se méfier. Sans doute le langage peut-il, comme d'autres moyens de persuasion, être mis au service d'une mauvaise cause et l'habileté à soutenir successivement le pour et le contre, sur n'importe quel sujet, pourra-t-elle faire soupçonner de la mauvaise foi, ou une certaine indifférence à l'égard du vrai, du juste, etc. Il n'est pas question de réhabiliter les sophistes et les rhéteurs, mais de reconnaître que, si l'on est soi-même convaincu d'avoir raison, il faut encore, pour faire partager sa conviction, recourir à un langage persuasif.

1.3.2 ... ni une démonstration

On confond souvent naïvement argumentation et démonstration. Or, même si une argumentation est conduite avec la plus grande rigueur, elle ne possède pas la force contraignante d'un raisonnement mathématique. En effet, la démonstration d'un théorème de géométrie, par ex., est opérée à partir de vérités intangibles, les axiomes, et, si elle est menée correctement, elle ne peut être contestée et donne une réelle satisfaction car on parvient à une certitude absolue. Mais cela n'est vrai que de systèmes fermés ; dès que nous raisonnons sur une question politique, sociale, économique, juridique, etc., nous nous trouvons dans des systèmes ouverts et nous quittons le domaine de la démonstration pure pour entrer dans celui, beaucoup plus vaste, de l'argumentation.

⇒ L'argumentation ne peut donc pas se ramener à la démarche scientifique parce qu'elle ne se réduit pas à des procédures logiques et qu'elle est le lieu du désaccord entre des points de vue affrontés.

1.3.3 L'argumentation est nécessaire même dans des discussions techniques et scientifiques

On ne se rend pas toujours compte qu'il faut faire un effort pour convaincre les autres. On accorde trop de confiance à ce que l'on appelle des *données techniques* : description d'un appareil et de son fonctionnement, statistiques, schémas, photographies, etc. Dans des argumentations simples, il suffira parfois de présenter ces données. Mais on aurait tort d'imaginer qu'on pourra toujours se retrancher simplement derrière ce que l'on considère comme des faits, car :

- à un fait on peut souvent opposer un autre, tout aussi solide
- même si l'on accepte les données présentées, les conclusions qui en sont tirées peuvent parfois être contestées
- une conception naïve de ce qu'est un *fait* peut nous jouer des tours. On est trop enclin à ranger parmi les faits des opinions personnelles, des observations partielles ou faussées. Nous avons tous de nombreux exemples à citer d'erreurs commises. Dans l'argumentation, un fait ne conserve son statut que dans la mesure où il n'est discuté, contesté par personne.

⇒ Les connaissances précises, les informations sûres, les observations vérifiées, tout ce que l'on admet trop vite comme absolument vrai et que l'on juge capable « d'emporter le morceau », tout cela est nécessaire, mais non suffisant, lorsqu'il convient d'argumenter et de convaincre. Songez aux difficultés de Pasteur à faire admettre ses découvertes.

1.3.4 Essai de définition

L'argumentation constitue un facteur de cohérence discursive remarquable : une argumentation se définit comme **une action complexe finalisée : cette fin coïncide**

avec l'adhésion de l'auditoire à une thèse présentée par le locuteur et donnant lieu à un enchaînement structuré d'arguments. Ce but est atteint par une série de « sous-buts » que sont les différents arguments liés par une stratégie globale (hiérarchisation des arguments).

Les relations entre les diverses propositions obéissent à des mécanismes en nombre fini depuis longtemps étudiés par la rhétorique, qu'il s'agisse des axiomes et règles de déduction ou bien de liaisons beaucoup moins rigoureuses et subjectives, comme dans la plupart des argumentations.

Nous nous pencherons donc sur **la fonction argumentative du langage**, c'est-à-dire sur la fonction du langage qui vise à conduire l'interlocuteur à tirer telle ou telle conclusion. Certains morphèmes font plus que transmettre un contenu sémantique, ils ont un rôle argumentatif : O. Ducrot parle « d'acte illocutoire d'argumentation » et prend comme exemple « *puisque* » : en disant « *A puisque B* » je ne me contente pas d'informer que A est impliqué par B, mais je suppose que mon interlocuteur admet B et, en me référant à l'implication de A par B, je le somme d'admettre A. Signifier, pour un énoncé, c'est donc orienter.

Nous nous placerons aussi sur **le plan du discours** dont l'argumentation est un des réseaux constitutifs. La structure même de l'argumentation, ses particularités ne prennent sens que dans la confrontation avec les autres réseaux (énonciatif, lexical...). Il ne suffit pas de construire une armature logique, il faut étudier sa fonction dans le discours. Il ne faut pas oublier non plus que tout discours est un discours **en situation**.

Exemple : les différentes structures adoptées par le discours publicitaire :

- Si A alors B
- Tout A est B
- Il suffit de A pour B
- A et proposition
- A c'est B ...

Autrement dit, la mise à jour de l'argumentation n'est qu'un préalable indispensable qui permet de se poser des questions beaucoup plus élaborées sur le fonctionnement de ce discours :

- Quelles sont les prémisses ?
- Sont-elles explicites ?
- Sur quoi sont-elles fondées ?
- Sur quoi repose la valeur persuasive des arguments ?
- Quelle relation y a-t-il entre l'auditoire, la structure de l'argumentation, l'ordre de l'énoncé ... ?

L'argumentation constitue donc un niveau d'analyse privilégié, mais qui ne peut en aucun cas être dissocié du fonctionnement global du discours et de ses conditions de production : un syllogisme peut être à l'œuvre dans un discours publicitaire ou philosophique avec une incidence totalement différente dans les deux cas.

1.3.5 Rhétorique et situation

La rhétorique contemporaine insiste beaucoup sur les problèmes liés à la situation : le locuteur, quand il construit son discours, part d'une base, d'une sorte de terrain d'accord qu'il suppose avoir en commun avec l'auditoire.

Quelques notions de rhétorique:

- les faits : les objets d'accord universel, reconnus par l'auditoire et admis comme tels
- les vérités : systèmes plus complexes relatifs à des liaisons entre les faits (théorie religieuse...)
- les présomptions : choses admises par l'auditoire et liées au normal, mais dont il convient de renforcer la validité
- les valeurs : objets ou êtres idéals dont on se sert pour inciter à l'action (la patrie, l'humanitaire...)

- la hiérarchie des valeurs : hiérarchie propre à une civilisation
- les lieux : prémisses très générales ; moules à produire des discours déterminés : qualité contre quantité... Ce sont des « lieux communs » propres à chaque époque.

1.3.6 La composition du discours

Les conceptions actuelles de la linguistique s'orientent vers une sorte de science générale du discours en faisant l'hypothèse que dans tout énoncé apparaissent un certain nombre de relations et de contraintes qui s'expliquent par le mécanisme du discours et non par celui de la langue.

Lorsqu'on étudie l'argumentation, on dissocie généralement l'aspect syntagmatique (connecteurs, relations entre les parties du discours) et l'aspect paradigmatique (étude des figures).

Toute la rhétorique classique s'est posée la question de la place à accorder à la « disposition », à l'ordre des parties du discours : plutôt **grille fixe** ou **création de l'orateur** ? Au dix-septième siècle, B. Pascal insiste sur le fait que la composition de son discours a à voir avec ce qu'il dit et il revendique la création du plan liée à celle du fond.

Aujourd'hui, on peut constater que toute production du discours se fait selon une fonction justificatrice et une fonction organisatrice. Dans toutes nos pratiques de communication, nous désirons progresser vers un but, et l'ordre des phrases est organisé en fonction de ce but. Nous utilisons des recettes d'efficacité, mais la disposition finale appartient bien à l'orateur.

1.3.7 Les deux grands modes d'argumentation

Il existe deux grands modes d'argumentation :

⇒ **Déduction** : on pose des prémisses (dont la plus importante est très générale) qui permettent de tirer une conclusion logique portant sur une réalité plus particulière. Ce type de raisonnement va du général vers le particulier : on tire une conclusion sur une chose particulière en s'appuyant sur une connaissance plus générale.

Exemple : Etant donné que *le développement économique et social* prémisses très générale

va de pair avec un niveau moyen d'éducation élevé, (le développement...)

il faut s'opposer à tout ce qui vise à réduire la qualité de l'éducation en France. conclusion particulière (sur la France)

⇒ **Induction** : on aligne des cas particuliers et on généralise la conclusion commune de chacun des cas. C'est un processus de généralisation : à partir de prémisses particulières, on formule une conclusion générale.

Exemple : *Une étude dans quelques universités a démontré que* prémisses particulières

les étudiants ayant un emploi exigeant plus de (étude de cas particuliers

quinze heures par semaine connaissaient plus de dans quelques établissements) *difficultés scolaires que les autres.*

On peut donc affirmer que le travail à temps partiel, conclusion générale *passé un certain seuil, affecte les études.*

1.3.8 Faut-il donc tout prouver ?

S'il fallait tout prouver, à chaque instant, aucune discussion ne pourrait se développer. Supposez deux interlocuteurs dont les points de vue sont aussi éloignés que vous le voudrez. S'ils engagent réellement une discussion pour essayer d'arriver à un accord, il est certain qu'ils laisseront bien des points dans l'ombre dont l'examen leur semblerait tout à fait inutile. Toute argumentation prend appui sur des **accords implicites**, qui seront valables tant qu'ils ne seront pas remis en question. De

nombreuses vérités, d'ordre scientifique, philosophique etc., admises par tous, n'ont pas à être établies à nouveau, chaque fois qu'elles sont utilisées.

⇒ **L'implicite**

La dimension argumentative de la langue et la différence entre démonstration logique et argumentation apparaissent aussi quand on aborde le rôle de l'implicite. A l'intérieur de la catégorie générale de l'implicite, on est amené à distinguer *le sous-entendu* et *le présupposé*

Le sous-entendu

« toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif »

(C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, *L'implicite*, Colin, p. 39)

Exemple : « *Il est 8 heures* » pourra sous-entendre, selon les circonstances d'énonciation :

- « dépêche-toi ! » cf. « il est déjà 8 heures ! »
- « prends ton temps » cf. « il n'est que 8 heures »

L'interprétation du sous-entendu, dans la mesure où il n'est pas véritablement inscrit dans l'énoncé, reste donc toujours fragile et discutable : en argumentation, le sous-entendu permet un dire qu'on pourra toujours refuser d'assumer par la suite.

Le présupposé

Contrairement au sous-entendu, le présupposé est inscrit dans l'énoncé : les informations sont impliquées obligatoirement par ce qui est dit explicitement.

« Nous considérerons comme présupposées toutes les informations qui, sans être ouvertement posées, sont cependant automatiquement entraînées par la formulation

de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif »

(C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, *L'implicite*, Colin, p. 25)

Exemple : dans « *Pierre a cessé de fumer* », l'énoncé véhicule, à côté de l'information mise en avant, le présupposé « *Auparavant Pierre fumait* ».

1.3.9 Quelques modes d'argumentation

ANALOGIE	<p>Une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison</p> <p>Cette réforme est aussi indispensable au service que l'oxygène l'est à l'homme</p>
METAPHORE	<p>Les cactus de la cohabitation</p> <p>Les ayatollahs du nucléaire</p>
PARADOXE	Il est interdit d'interdire
INCOMPATIBILITE	<p>On ne peut être juge et partie</p> <p>C'est vouloir le beurre et l'argent du beurre</p>
VALEUR	<p>Cette mesure est contraire au respect de l'individu</p> <p>Faire ce choix, c'est contribuer au respect de l'environnement</p>
CHIFFRES	<p>100% des gagnants avaient tenté leur chance</p> <p>85% des utilisateurs sont satisfaits</p>
AUTORITE	<p>Tout le monde procède ainsi</p> <p>Les plus grands scientifiques se rangent à cet</p>

	avis Comme le préconise Freud...
DEFINITION	Le nucléaire, une énergie propre Le sport, c'est la santé
METONYMIE LE TOUT ET LA PARTIE	N'oubliez pas que c'est l'entreprise que l'on juge à travers vous
EFFETS :CONSEQUENCES	Les examens sont utiles car ils permettent une sélection objective, stimulent l'effort et préparent aux épreuves de la vie active
ALTERNATIVE	Boire ou conduire, il faut choisir
DILEMME	La peste ou le choléra
SYLLOGISME	On sait que ce sont toujours les plus expérimentés qui l'emportent ; or ces concurrents ont plus d'expérience que nous ; ils vaincront donc
ENTHYMEME	Le prix du pétrole augmente ; celui de l'essence va donc augmenter
SACRIFICE	Songe que je me suis saigné aux quatre veines pour que tu puisses faire des études
AD HOMINEM	Après votre divorce, vous n'êtes pas qualifié pour défendre une politique de la famille.
PATHOS	Une telle accusation me rend malade
CAUSE	Grâce à sa base ultra douce, le shampoing X s'utilise tous les jours

COMPARAISON	Quand tous les autres s'arrêtent, nous continuons
-------------	---

1.4. Qu'est-ce qu'un argument ?

1.4.1 *En quoi consiste un argument ?*

Pour saisir en quoi consiste un argument, examinons comment on peut en construire un à partir d'un fait d'observation.

Si je dis « *Il fait froid* » ce n'est pas un argument, c'est une constatation, l'expression d'une réalité perçue et vérifiable. Cette observation constitue une réflexion pour moi-même ou une information adressée à quelqu'un.

Mais si je dis à un camarade « *Ne sors pas maintenant, il fait froid* », le même fait entre dans un raisonnement et sert à construire un argument.

⇒ la même donnée ainsi insérée dans un argument devient donc un vecteur orienté qui, en plus de sa valeur absolue, possède un sens

1.4.2 *Un argument n'existe que par rapport à ce que l'on veut prouver et à celui à qui on s'adresse*

Un même fait peut être exploité dans des argumentations d'orientations différentes. Souvent un même événement est, dans la presse, soit relaté à titre d'information brute, soit inséré dans une interprétation politique et il devient alors un argument.

Exemple : 1. un quotidien annonce simplement une augmentation de 4% du prix du lait

2. un autre journal présente ce fait comme la preuve que la situation économique des salariés se détériore

3. un 3^{ème} y voit une décision qui atteste le souci du gouvernement d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs français

⇒ **Un argument est donc un raisonnement plus ou moins explicité par lequel nous nous efforçons de persuader quelqu'un, c'est-à-dire de lui faire acquiescer ou modifier une opinion, de lui faire entreprendre ou infléchir une action.**

Nous avons employé, à dessein, tantôt le mot *convaincre*, tantôt le mot *persuader*. On les différencie d'ordinaire en se fondant soit sur les moyens utilisés, soit sur les facultés auxquelles on s'adresse (raison, passions), soit sur le résultat recherché (changement d'opinion, action). Mais **ces distinctions sont fragiles** : l'homme ne doit pas être conçu comme coupé en deux (intelligence et affectivité) et tout discours, qu'il ait une dominante intellectuelle ou affective, s'adresse à l'homme tout entier.

On relèvera comme argument tout fragment du texte que l'on peut rapporter directement à l'une ou l'autre des thèses en présence. Ces fragments sont de longueur variable car un argument est rarement présenté à l'état brut. L'émetteur choisit le plus souvent de lui donner une force plus ou moins grande en le développant.

1.4.3. Les types d'arguments

Le tableau suivant présente des arguments de types différents favorables ou non à l'implantation d'un feu rouge à un carrefour.

Type d'argument	Avis favorable	Avis défavorable
1) Les témoignages		Les passagers de la voiture eux-mêmes ont reconnu que leur ami roulait beaucoup trop vite.
2) Les données chiffrées		Nos statistiques montrent que chaque jour, plus d'un millier de véhicules se croisent sans encombre.
	Je rappelle que les	

3) Le précédent	équipements urbains ont déjà largement été mis en cause dans l'affaire du jeune motard Gontran et que la ville a failli être considérée en partie responsable.	
4) L'argument d'autorité		Monsieur Dambrun, notre chef des services techniques, a mené une étude sérieuse qui révèle que la complexité du carrefour ne permettra pas d'installer une synchronisation correcte des feux, ce qui nuira encore bien plus à la circulation.
5) La règle de justice	Vous avez bien équipé le carrefour Monge de feux tricolores: est-ce que les habitants des Quatre Routes seraient moins fronterrois que les autres?	
6) L'argument <i>a fortiori</i>		On a déjà bien du mal à prendre en compte les besoins des honnêtes citoyens, ce n'est pas pour s'occuper prioritairement d'ivrognes.

7) L'analogie	Laisser les choses en l'état est aussi scandaleux que de voir quelqu'un se faire agresser sans intervenir.	
8) L'argument de cause à effet		Bien entendu, messieurs, si nous installons des feux, c'est vous qui répondrez aux plaintes des riverains gênés par le vacarme des coups de frein et des démarrages répétés!
9) L'argument de la direction		S'il faut implanter une signalisation sophistiquée après chaque accrochage, on finira par avoir plus de feux que de véhicules.
10) L'argument du gaspillage	Il n'est pas permis de repousser ce projet, sinon toute notre campagne en faveur de la sécurité routière aurait été menée pour rien: il faut savoir être cohérent.	
11) Les inséparables	Qui dit sécurité, dit moyens financiers.	
12) Le dilemme		Nos adversaires ne manqueront pas de voir dans cette opération une manœuvre démagogique

		dans une zone défavorisée, tandis que les riverains eux-mêmes râleront contre le bruit.
13) Le syllogisme	Tous les carrefours dangereux de France et de Navarre sont équipés de feux tricolores, or les Quatre Routes sont une intersection dangereuse; donc il faut y installer des feux tricolores.	
14) L'argument par l'absurde	Ne pas mettre de feux à ce carrefour dangereux, cela revient à justifier tous les délits de grande vitesse, à justifier le crime. C'est revenir à la loi de la jungle !	

Задания для самоконтроля:

A) L'implicite

Distinguez posé et présupposé dans les énoncés suivants :

1. Le roi de France n'est pas chauve.
2. Est-ce que Jean a continué à travailler vendredi ?
3. Pierre sait que Paul viendra.
4. Ce n'est pas toi qui viendras.

5. Alain est encore venu.
6. Alain n'est pas encore venu.

B) Thème et thèse (Les extraits ci-dessous proviennent de *L'Approche méthodique des textes argumentatifs* de Aude Lemeunier, 1997, Hatier)

1. Quel est le **thème** traité dans les extraits suivants ?

a. « On aurait tort de croire que la politesse est le propre des sociétés comblées. La marche triomphante de la civilisation mécanicienne, au XIXème siècle, a contribué grandement à ruiner le sentiment de politesse »

(Georges Duhamel, *Chronique des saisons amères*, 1940-1943)

b. « A des degrés divers, dans toutes les sociétés, dès qu'elles ont pris quelque extension, s'opposent l'opulence et la misère, l'obscurité et la gloire, la puissance et l'esclavage. L'égalité des citoyens est-elle proclamée, il ne s'agit que d'une égalité juridique. La naissance continue de faire peser sur tous comme une hypothèque impossible à lever, la loi du hasard, qui traduit la continuité de la nature et l'inertie de la société ». (Roger Caillois, *Les jeux et les hommes*)

2. « Notre siècle est marqué par le dépérissement des anciennes solidarités de personne à personne et le développement des nouvelles solidarités d'administration à catégories sociales. » (Edgar Morin, *Le Monde*, 26 novembre 1993)

- Quel est le **thème** traité dans l'extrait ci-dessus ?

- Parmi les phrases qui suivent quelle est celle qui exprime la **thèse** du locuteur ?

- a. Aujourd'hui, les solidarités individuelles viennent s'ajouter à l'aide de l'Etat.
- b. Aujourd'hui, personne n'aide l'administration à faire preuve de solidarité.

c. Aujourd'hui, les solidarités individuelles disparaissent au profit de l'aide publique.

3. *Quelle est la thèse exprimée dans le texte suivant ?*

CHRYSALE Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
 Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
 Former aux bonnes mœurs l'esprit des ses enfants
 Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
 Et régler la dépense avec économie,
 Doit être son étude et sa philosophie.

(Molière, *Les Femmes savantes*, II,7)

C) Thèse et Arguments :

1. «[...] le philosophe est constamment amené à créer des termes nouveaux pour mieux exprimer sa pensée. De là le jargon philosophique dont les niais ont grand tort de se plaindre. D'abord parce que le vocabulaire technique est le propre de toute discipline – médecine, biologie, physique, mathématique – et on ne voit pas pourquoi la seule philosophie devrait s'en abstenir. Ensuite parce que le terme technique est la promesse – généralement tenue – qu'une fois comprise et assimilée sa définition ne changera plus et jouera comme une clé irremplaçable pour comprendre le texte. »

(Michel Tournier, *Le Vent Paraquet*)

Quelle est la thèse du locuteur ? Ses arguments ? Quels sont les mots qu'il utilise pour relier les arguments à la thèse ? Quelle relation logique expriment ces mots ? Quels mots permettent de présenter les arguments de manière ordonnée ?

2. « L'adolescent contestataire ou l'adolescent révolté qui refaisait le monde en le détruisant ne semble plus du tout correspondre au profil actuel. L'adolescent d'aujourd'hui est moins social et plus individualiste et intimiste. [...] Ils [les adolescents] ne s'engagent pas dans une relation sociale au bénéfice d'un bien commun, mais la relation sociale est vécue dans l'espoir d'obtenir le maximum d'intérêts pour soi ; même si l'on crie à l'égalité pour tous à l'université, ce n'est pas tant pour les autres que pour soi. La vie sociale n'est plus vécue par beaucoup comme le lieu de tâches communes et solidaires à partir duquel la responsabilité personnelle

a aussi des conséquences sur les autres, mais la vie sociale apparaît comme un espace à partir duquel chacun « calcule » le maximum d'avantages sociaux dont il pourra bénéficier. Tout se passe comme si chacun avait besoin de se situer comme acteur dans sa vie et d'agir sur ce qu'il peut maîtriser. » (Tony Anatrella, *Interminables adolescences*, 1991)

Quelle est la thèse du locuteur ?

Parmi les phrases suivantes, quelles sont celles qui peuvent servir à justifier la thèse de l'auteur ?

- a. L'adolescent d'aujourd'hui ne s'engage plus dans la vie sociale.
- b. L'adolescent d'aujourd'hui agit surtout en vue de satisfaire son intérêt personnel.
- c. L'adolescent d'aujourd'hui agit surtout en vue du bien commun.
- d. L'adolescent d'aujourd'hui agit plus pour les autres que pour lui-même.
- e. L'adolescent d'aujourd'hui cherche à tirer profit de la société, et non pas à la charger.

3. *Quelle est la thèse du locuteur ?*

Quels sont les arguments avancés ?

« La véritable signification de l'acte de travail apparaît dès qu'on examine son rapport avec l'ensemble des actes humains, dès qu'on regarde l'homme de travail au milieu de la nation. Et je dis que le travail est une nécessité sociale, un devoir envers la patrie. Le métier, la profession, c'est l'occupation habituelle d'un homme à l'effet d'être utile aux autres hommes. Labourer son champ, c'est préparer du pain pour la nourriture de tous ; extraire du charbon, c'est préparer du feu pour le foyer de tous ; étudier le passé, c'est préparer des vérités pour l'enseignement de tous. » (Camille Julian, *La Revue bleue*, 1921)

4. Exercice : *Les paragraphes de ce texte de Gilbert Cesbron ont été placés dans le désordre. Remettez-les en ordre en vous aidant de ses indices d'organisation logique.*

1. Oui, faut-il attendre qu'il soit juste un peu trop tard pour comprendre que le véritable Ailleurs est en nous : au fond de soi, au fond de l'autre ? Selon les uns, on doit l'appeler Dieu ; selon les autres, l'Amour. Mais voici le grand secret : c'est la même chose.

2. S'ils ne sont pas riches, nos contemporains attendent leur Ailleurs de ce petit écran où les fictions oblitérent chaque soir les documentaires où les problèmes essentiels doivent, sous peine d'être relégués, prendre l'apparence d'un duel. A âmes égales, les téléspectateurs rejoignent le guignol de leur enfance, lequel demeure, pour tous les hommes, le grand Ailleurs perdu.

3. Chez les jeunes, cette quête est plus pathétique. Elle les mène sur les routes du monde, de stop en stop. Ils la poursuivent en se déguisant chaque jour. Tout cela, qui prête à sourire, devrait donner à réfléchir. Car on ne se déguise jamais qu'en soi-même ; un jeune qui se travesti de la sorte nous révèle seulement son rêve, et aussi son immense dégoût de tout ce qui nous ressemble. C'est nous autres, c'est nous seuls que son ridicule tue.

4. La grande affaire de nos contemporains est de vivre ailleurs. S'ils sont milliardaires, ils embarquent sur le plus grand paquebot du monde pour boucler, pour bâcler en quatre-vingt-huit jours le tour du globe.

5. Faut-il donc avoir pénétré dans les eaux profondes, avoir atteint le désespoir allègre qui confine à l'espérance pour comprendre enfin que cette soif d'Ailleurs, qui est écrite en nous, ne pourra jamais se satisfaire de pareils artifices ? Au regard de cette soif-là, l'errance, le carnaval, l'érotisme, la drogue, l'utopie ne sont que des sirops empoisonnés ou insipides. C'est d'eau vive qu'elle veut s'étancher.

6. S'ils sont moins riches, ils recherchent leur Ailleurs dans ces clubs de vacances dont « les gentils organisateurs » commencent par leur retirer tout manquement d'argent.

7. Mais ils s'aperçoivent un jour qu'errance ou déguisements ne rassasient pas cette grande faim d'Ailleurs. Alors, voyageurs imprudents, ils en arrivent à la drogue. Dépaysement passager et coûteux : au terme de ce chemin-là, on rencontre assez vite la mort, celle qui n'ose pas dire son nom, ou bien l'autre, la vraie, l'Ailleurs définitif.

5. Exercice : *Identifiez le thème de l'« éternelle discussion », les thèses en présence et leur mode de raisonnement*

C'était à la fin du dîner d'ouverture de chasse chez le marquis de Bertrans. Onze chasseurs, huit jeunes femmes et le médecin du pays étaient assis autour de la grande table illuminée, couverte de fruits et de fleurs. On vint à parler, d'amour, et une grande discussion s'éleva, l'éternelle discussion pour savoir si on pouvait aimer vraiment une fois ou plusieurs fois. On cita des exemples de gens n'ayant jamais eu qu'un amour sérieux; on cita aussi d'autres exemples de gens ayant aimé souvent, avec violence. Les hommes, en général, prétendaient que la passion, comme les maladies, peut frapper plusieurs fois le même être, et le frapper à le tuer si quelque obstacle se dresse devant lui. Bien que cette manière de voir ne fût pas contestable, les femmes, dont l'opinion s'appuyait sur la poésie bien plus que sur l'observation, affirmaient que l'amour, l'amour vrai, le grand amour, ne pouvait tomber qu'une fois sur un 1 mortel, qu'il était semblable à la foudre, cet amour, et qu'un coeur touché par lui demeurait ensuite tellement vidé, ravagé, incendié, qu'aucun autre sentiment puissant, même aucun rêve, n'y pouvait germer de nouveau. Le marquis, ayant aimé beaucoup, combattait vivement cette croyance : « Je vous dis, moi, qu'on peut aimer plusieurs fois avec toutes ses forces et toute son âme. Vous me citez des gens qui se sont tués par amour, comme preuve de l'impossibilité d'une seconde passion. Je vous répondrai que, s'ils n'avaient pas commis cette bêtise de se suicider, ce qui leur enlevait toute chance de rechute, ils se seraient guéris; et ils auraient recommencé, et

toujours, jusqu'à leur mort naturelle. Il en est des amoureux comme des ivrognes. Qui a bu boira - qui a aimé aimera. C'est une affaire de tempérament, cela ». On prit pour arbitre le docteur, vieux médecin parisien retiré aux champs, et on le pria de donner son avis. Justement il n'en avait pas.

(Guy de MAUPASSANT, « La rempailleuse », *Contes de la Bécasse*, 1883)

6. Quelle est la démarche argumentative de ce texte ? Reformulez la thèse.

Ethos du locuteur : étude des indices.

Agir sur les écarts de salaire pour améliorer la retraite des femmes *Le Monde* | 04.10.10 |

Les inégalités de retraite entre les hommes et les femmes demeurent une injustice criante, c'est une évidence et c'est inacceptable. La réforme des retraites voulue par le président de la République est l'occasion de progresser ensemble sur cet enjeu de société. Mais, pour apporter les bonnes réponses, nous devons sortir des schémas qui ne correspondent plus à la réalité. La situation des femmes qui partent à la retraite aujourd'hui n'est plus la même qu'il y a vingt ans. Si nous voulons agir sur les vraies causes des inégalités de pension, nous devons encore combattre bien des idées reçues.

Première idée reçue : "Il n'y a eu aucun progrès." Or l'écart entre la retraite d'une femme et celle d'un homme s'est réduit de 25 points en vingt-cinq ans : une retraitée de 80 ans a aujourd'hui une pension inférieure de près de 58 % à celle d'un homme, alors que pour une retraitée de 60ans, cet écart est désormais de 33 %. Naturellement, le fait qu'il subsiste un écart entre la retraite d'un homme et d'une femme est en soi intolérable.

Deuxième idée reçue : "Les femmes n'ont pas assez de trimestres, c'est pour cela qu'elles ont des retraites plus faibles." C'était vrai hier, c'est de plus en plus faux. Les femmes ont maintenant des carrières d'une durée équivalente à celle des hommes. L'une des raisons en est que notre système de retraite comporte de nombreux dispositifs de solidarité, notamment en faveur des femmes. Sait-on que les femmes qui s'arrêtent pour élever leurs enfants valident quand même des droits à la retraite ? C'est un effort de la solidarité nationale de 4,5 milliards d'euros par an, et près de 2

millions de personnes en bénéficient chaque année. Dit-on suffisamment, aussi, que les femmes qui ont eu des enfants bénéficient d'une majoration de durée d'assurance de deux ans pour chaque enfant ? Nous avons voulu aller plus loin pour mieux prendre en compte la situation des mères de famille. Aujourd'hui, le fait d'avoir été en congé maternité peut faire chuter la retraite, parce que les indemnités touchées à la place du salaire pendant cette période sont exclues du calcul de la pension. Avec le texte que propose le gouvernement, cela ne sera plus le cas.

Troisième idée reçue : "La plupart des femmes doivent partir à la retraite à 65ans et, avec le projet du gouvernement, elles devront travailler jusqu'à 67 ans." D'abord, ne confondons pas deux choses très différentes. L'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein, c'est 60 ans aujourd'hui et ce sera 62 ans demain. C'est le cas pour une majorité de Français, quel que soit leur sexe : aujourd'hui, plus de 60 % des assurés prennent leur retraite à 60 ans et à taux plein. Quand on dit que le projet du gouvernement, c'est de faire passer le taux plein de 65 ans aujourd'hui à 67ans demain, on se trompe. 65 ans, c'est autre chose : c'est l'âge à partir duquel il est possible de partir à la retraite sans décote, c'est-à-dire sans pénalité, même sans avoir tous ses trimestres. Si l'on choisit de partir avant, on subit une décote, c'est-à-dire une minoration de sa pension. Grâce à l'allongement de la durée de la vie, nous avons la chance de pouvoir profiter plus longtemps de notre retraite : de même que nous relevons un peu l'âge de départ, il est logique de relever cette deuxième borne d'âge, qui passera à 67 ans en 2023.

On se trompe aussi quand on dit que passer à 67 ans conduit à pénaliser les femmes les plus fragiles. Les femmes concernées ne sont pas des femmes qui travaillent à temps partiel, enchaînent les petits boulots ou ont commencé à 15ans. En réalité, ce sont des femmes qui ont arrêté de travailler il y a longtemps, et qui attendent 65ans pour demander la liquidation de leur retraite, afin d'éviter toute décote.

Enfin, 80 % des femmes touchent aujourd'hui leur pension de retraite avant 65 ans, alors qu'elles n'étaient que 70 % il y a dix ans. En 2023, lorsque l'on passera à 67 ans, ce chiffre aura encore augmenté puisque, on l'a vu, les femmes ont maintenant des carrières d'une durée équivalente à celle des hommes.

Si, en moyenne, les femmes vont de plus en plus avoir autant puis davantage de trimestres de cotisation que les hommes, si dans leur majorité elles ne subissent pas de décote, si celles qui touchent le minimum vieillesse continueront à l'avoir au même âge, si le système français contient des éléments de protection, pour les femmes, beaucoup plus forts qu'ailleurs en Europe, alors comment expliquer qu'elles continuent à avoir une retraite plus faible que les hommes ? Et surtout comment remédier à cette situation ? En comprenant l'impact des écarts de salaire, qui sont aujourd'hui le problème fondamental à régler.

Aujourd'hui, la rémunération moyenne des femmes est inférieure de 27 % à celle des hommes, et de 16 % si l'on compare le salaire horaire brut total. Cette injustice a une conséquence inexorable : la retraite ne peut rattraper trente ans d'écart de salaire.

Nous ne voulons pas nous y résigner. Dans le cadre de la réforme des retraites, le gouvernement a donc prévu un dispositif qui met les entreprises face à leurs responsabilités : celles qui n'élaboreront pas un plan d'action pour lutter contre les écarts de salaire seront pénalisées financièrement. Elles devront en outre publier des indicateurs montrant les évolutions qu'elles auront réalisées en ce domaine.[...]

Donner la priorité à la lutte contre les écarts de salaire, voilà l'un des principaux défis pour améliorer la retraite des femmes. Ce défi est réel, il est colossal, il concerne absolument toutes les femmes. Notre responsabilité, c'est de nous attaquer à cette question pour y apporter des solutions créatives et efficaces.

Eric Woerth, Nora Berra, Nathalie Kosciusko-Morizet, Nadine Morano, Georges Tron, membres du gouvernement.

Corrigé :

1. Analyse de la situation d'énonciation (énonciateurs/destinataires/ moment et lieu)

L'article que nous étudions est co-signé par Éric Woerth, ministre du travail, et par quatre secrétaires d'État dont trois femmes (Nora Berra, Nathalie Kosciusko-Morizet, Nadine Morano). Rappelant après la signature leur appartenance au gouvernement, les co-signataires utilisent majoritairement le pronom personnel « nous » (« nous

voulons agir », « nous ne voulons pas nous y résigner »), relayé par l'adjectif possessif « notre » (« notre retraite », « notre responsabilité »).

La valeur de ce pronom oscille entre deux acceptions, l'une englobant le destinataire, (« Nous devons sortir des schémas qui ne correspondent pas à la réalité »). Unis par ce « nous » inclusif, locuteurs et destinataires sont présentés comme appartenant à une même et unique entité, la société française : « La réforme des retraites ... est l'occasion de progresser *ensemble*. » Cette cohésion est également supposée par des formulations comme « Nous avons la chance de pouvoir profiter plus longtemps de *notre* retraite », où le possessif « nous » souligne, en faisant écho au « nous » initial, l'implication collective de la nation face à la question traitée. La question des retraites s'avère ainsi un bien commun, qui concerne au même titre locuteurs et destinataires.

D'autres passages témoignent d'un mouvement inverse d'exclusion du destinataire. Les énonciateurs s'éloignent alors des récepteurs, pour souligner leur appartenance à l'instance gouvernementale, seule responsable des décisions prises et des actions à réaliser : « Nous ne voulons pas nous y résigner », « nous développons des modes de garde », « notre responsabilité ». Sujet de verbes d'action et de volonté, le nous est ici « exclusif », de sorte qu'il peut être relayé par le substantif « le gouvernement ». Cette nouvelle collectivité, plus restreinte que la précédente, est elle-même placée sous la tutelle de l'autorité présidentielle, dont le gouvernement et *a fortiori* les cosignataires seraient dès lors l'émanation (« conformément à l'engagement du Président de la République »).

Nous pouvons de fait distinguer une stratégie double dans l'usage du « nous ». D'une part, les usages inclusifs garantissent l'aptitude des énonciateurs à vivre de « l'intérieur » les préoccupations des récepteurs ; d'autre part, les usages exclusifs fondent « l'autorité » des énonciateurs, en charge des destinées des récepteurs qu'ils « gouvernement » .

Ponctué de questions rhétoriques (« comment remédier à cette situation ? ») et d'injonctions (« Il faut », « Nous devons »), l'article rend sensible la présence d'un destinataire également collectif, que nous pouvons identifier aux lecteurs, mais aussi

à la nation concernée globalement par la réforme du système des retraites, ou encore plus particulièrement aux femmes, puisqu'il est question plus particulièrement ici de leur statut.

Les cosignataires répondant par ailleurs à des attaques préalables, c'est implicitement à leurs auteurs que s'adresse l'article. L'entreprise de conviction s'effectue ici en fonction d'un tiers, évoqué par le pronom « on », lui aussi concerné par l'énonciation. A ce « on », les locuteurs imputent des idées erronées, passéistes ou approximatives, et pourtant communes, qu'ils s'efforcent de déconstruire (« idées reçues », « on se trompe quand on dit »).

Des formules axiologiques nombreuses, verbales ou adjectivales (« c'est inacceptable », « une injustice criante », « on se trompe », « il est vrai ») font référence au système de valeur des locuteurs, qui affirment pleinement leur subjectivité en explicitant ce qu'ils jugent juste, vrai, tolérable, ou, à l'inverse, ce qu'ils refusent ou estiment intolérable.

Les énonciateurs se réfèrent par ailleurs au lieu depuis lequel ils s'expriment (« Le système français », « plus forts qu'ailleurs en Europe »). De même, des *embrayeurs temporels* multiples évoquent le présent de l'énonciation, dont la singularité est en quelque sorte dramatisée par diverses stratégies rhétoriques : l'« aujourd'hui », instant de bascule, (« il devient urgent »), diffère à la fois de hier et de demain. Seule la juste compréhension par les auteurs des circonstances présentes rend possible la construction d'un avenir meilleur (« nous pouvons aller plus loin »). Tandis que leurs adversaires seraient des hommes du passé (« c'était vrai *hier* », « schémas qui ne correspondent *plus* à la réalité), les cosignataires prétendent se tourner résolument vers l'avenir (« plan », « possible », « va »).

2. Analyse de l'éthos

Fortement marqué par la subjectivité de ses auteurs, ce manifeste joue avec efficacité de ce qu'Aristote appelait « la preuve par l'éthos » : l'énoncé suppose ou pose chez l'énonciateur différentes qualités ou traits de caractère qui lui confèrent une forme de légitimité. La *captatio benevolentiae* (fait de s'attirer la bienveillance

du public) s'opère ici par la mise en avant d'une forme de sagesse, de clairvoyance ou encore de bon sens. Les énonciateurs revendiquent une approche logique (« Il est logique »), qui va au-delà des apparences (« nous devons sortir des schémas qui ne correspondent plus à la réalité »), pour comprendre (« comment remédier à cette situation ? en comprenant ») et ainsi accéder à la vérité (« vrai », « la vérité oblige à dire »).

Ce souci du vrai s'accompagne de pragmatisme. Les auteurs mettent en scène leur aptitude à agir sur le réel (« si nous voulons agir », « en agissant », « plan d'action »). L'efficacité devient valeur (« apporter des solutions créatives et efficaces », « des résultats sont possibles »), portée par le volontarisme (« nous voulons », « nous ne voulons pas nous résigner »), le courage (« défi majeur », « défi réel, colossal »), le sens des responsabilités (« notre responsabilité », « conformément à nos engagements ».)

Enfin, nous retrouvons ici un autre concept aristotellien, la bienveillance. Les cosignataires prétendent éprouver par empathie les souffrances des faibles, du côté de qui ils affirment se ranger : « pour les femmes qui sont éligibles à ce minimum parce qu'elle ont des revenus très faibles, le projet du gouvernement leur donne une garantie fondamentale »). Les énonciateurs se disent révoltés par l'injustice et expriment avec force leur révolte (« injustice criante », « intolérable »).

Nous retrouvons, en termes d'éthos, les deux axes évoqués ci-dessus à propos de la valeur du pronom « nous » : tandis que la bienveillance montre une certaine proximité ou empathie du locuteur et du destinataire, le pragmatisme et l'aptitude non partagée au raisonnement juste, élèvent le premier au-dessus du second, en attestant son autorité.

Construire une argumentation à partir de ces paragraphes dans le désordre :

- 1) La presse d'information exerce dans tous les pays une influence qu'on ne peut négliger et constitue un pouvoir en elle-même. De graves appréhensions naissent à ce sujet. La presse écrite évolue dans une direction sur les plans

- intellectuel et moral qui risque d'aboutir à une impasse. C'est l'opinion qui en pâtira.
- 2) On recherche le fait divers scandaleux. Au besoin on donne un coup de pouce à la réalité pour faire plus « sensationnel ». Il faut d'abord parler à l'imagination.
 - 3) Un deuxième problème est celui de la formation de l'opinion publique, de la manière dont on peut conduire une population à lire mieux et autrement la presse à sensation.
 - 4) Les journaux veulent plaire donc ils publient ce qu'ils pensent que le lecteur veut lire, des informations faciles à assimiler.
 - 5) On peut d'abord penser que des réformes fondamentales devraient être apportées à la formation des journalistes. Jusqu'ici n'importe quel directeur de journal peut engager n'importe qui. La qualification professionnelle est indispensable.
 - 6) Jusqu'à il y a peu, les journalistes voulaient éduquer et informer, voire véhiculer certaines idées destinées à faire réfléchir le lecteur et à l'enrichir intellectuellement.
 - 7) Si l'exploitation du fait divers est regrettable, la façon dont on franchit souvent la limite entre vie privée et public l'est encore plus.
 - 8) Comment concevoir les remèdes propres au mal constitué par les excès et l'immoralité parfois de la presse à sensation ?
 - 9) Afin de plaire à une clientèle portée à la paresse intellectuelle on a commencé à faire du fait divers une rubrique noble puis une exploitation systématique justifiée par les résultats commerciaux.
 - 10) Beaucoup de journaux aujourd'hui ne précèdent plus l'opinion, ils la suivent.
 - 11) Les lecteurs s'intéressent aux faits divers parce qu'ils ont l'impression de participer. S'ils étaient plus inclus dans la vie politique et économique ils seraient plus captivés par les articles en traitant.

1) Repérez le circuit argumentatif du texte

2) Relevez et identifiez les principaux arguments.

Pourquoi le cinéma s'intéresse tant aux contes de fées ?

LE MONDE | 10.04.2012 à 13h23 • Mis à jour le 10.04.2012 à 14h40

Par Jacques Mandelbaum

Attention : une *Blanche-Neige* peut en cacher une autre à Hollywood. La première, signée Tarsem Singh, sort ce mercredi 11 avril, la seconde, *Blanche-Neige et le chasseur* de Rupert Sanders, sera sur nos écrans le 13 juin. Toutes deux sont tournées en prises de vues réelles, renforcées par ce qu'il faut de trucages, l'une tirant vers le comique anachronique, l'autre vers ce que les Anglo-Saxons nomment *l'heroic fantasy*.

Malgré cette différence, et à l'instar de l'affaire *Guerre des boutons* en France, on peut épiloguer sur ce curieux accident industriel. On peut surtout se demander pourquoi un conte de fées retranscrit en 1812 par les frères Jacob et Wilhelm Grimm et maintes fois adapté au cinéma (Walt Disney en fit son premier long-métrage d'animation dès 1937) nourrit de nouveau la convoitise de l'usine à rêves.

Sans doute les affinités du cinéma avec le conte sont-elles anciennes. On pourrait même supposer que, avec sa dimension onirique et ses ramifications inconscientes, sa vocation populaire et ses transfigurations formelles, son goût de l'enfance et du récit initiatique, le premier s'est bel et bien substitué au second dans la représentation des fondamentaux qui hantent l'imaginaire collectif. Il n'en reste pas moins que la résurgence cinématographique du genre, de *Petit Poucet* (Olivier Dahan, 2001) en *Alice au pays des merveilles* (Tim Burton, 2010) et autres *Petit Chaperon rouge* (Catherine Hardwicke, 2011), est notable depuis une dizaine d'années. En témoigne le vif succès des séries *Le Seigneur des anneaux*, *Harry Potter*, *Le Monde de Narnia* et autres *Twilight*, qui transcendent la forme (le dessin animé) et le public (les enfants) traditionnellement associés au genre. Martin Scorsese lui-même, lorsqu'il réaliste *Hugo Cabret* en 3D, ne se montre pas insensible à la magie du genre.

La stupéfiante plasticité conférée au cinéma en prises de vues réelles par la technologie numérique ne dit pas le dernier mot de ce phénomène. Autre chose est en jeu, de plus profond, de plus vital. A l'heure où la foi dans le progrès vacille, la conviction politique défaille et les ressources de la planète s'épuisent, il n'est pas impossible qu'une nostalgie de surnature, une nécessité de récit fondateur, un désir de réenchantement du monde exercent leur attrait.

On n'oubliera pas que le grand mouvement de collecte et de transcription des récits et légendes populaires qui a fait entrer le conte dans le corpus littéraire s'est manifesté comme la reconquête romantique de territoires mis en friche par le rationalisme des Lumières.

Le fait est que ce retour à la fantasmagorie ne se réduit pas aux sagas hollywoodiennes habilement lancées sur le marché international par les stratèges en marketing des grands studios américains. Il affecte également le cinéma d'auteur partout dans le monde, serait-ce par des voies plus détournées. Qu'ont en commun *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* (1996) de Sandrine Veysset, *Le Bois lacté* (2003) de Christoph Hochhäusler ou *Le Paradis des bêtes* (2012) d'Estelle Larrivaz ? D'être de sordides chroniques contemporaines réenchantées par la puissance magique du conte. De voir le monde à travers les yeux d'enfants sacrifiés, abandonnés ou maltraités, mais sauvés par la grâce de l'épreuve immémoriale qui leur fera passer le gué des terreurs primitives. Rien de moins que trois films, cette semaine, adoptent cette perspective en mettant en scène des enfants en proie à la dureté du monde, à l'éclipse des parents, à l'angoisse de leur propre solitude : *Nana* de Valérie Massadian, *A pas de loup* du Belge Olivier Ringer, et *I Wish (Nos vœux secrets)* du Japonais Hirokazu Kore-Eda.

Chacun, à sa manière, revisite l'univers symbolique du conte, cherche à en retrouver l'esprit dans le monde de la matière sensible. Et lorsque par malheur l'enfant disparaît, c'est encore par l'entremise du conte, fût-il à la manière d'Edgar Allan Poe, que l'adulte inconsolable qui le pleure tente d'exorciser le coup funeste : voyez *Twixt* de Francis Ford Coppola, film de fantômes qui fait renaître de ses cendres un cinéaste et un père.

Лекция 2. Теория аргументации и высказывания / *Circuit argumentatif*

Аннотация: В данной лекции рассматриваются современные концепции аргументации во французском языке. Определяется значимость аргументации в ходе изучения дисциплины.

Ключевые слова: *genres, modes d'argumentation, types d'arguments*

Методические рекомендации по изучению темы. Вначале необходимо изучить теоретическую часть материала, освоить основы рассматриваемой проблематики. Затем можно приступать к выполнению заданий.

Источники информации:

3. Boissinot, A. *Les textes argumentatifs* / A. Boissinot. – Ed. Bertrand-Lacoste, coll. didactiques, CRDP Midi-Pyrénées, 1999. – 174 p.

4. Boissinot, A. *Lire, Argumenter, Rédiger* / A. Boissinot, M.-M. Lasserre. – Ed. Bertrand-Lacoste, 1989. – 115 p.

2.1. Analyser un circuit argumentatif :

Pour analyser un circuit argumentatif, vous aurez soin de dégager :

- 1) L'ethos du locuteur : qui parle, à qui, de quel point de vue, pour quel horizon d'attente. (examen des paratextes)
- 2) Le thème et la thèse du texte
- 3) Le mode d'argumentation utilisé (déductif, inductif, contournement, affrontement etc.)
- 4) Le plan adopté
- 5) Les arguments que vous classerez selon leur importance et leurs types.

Grille de lecture du texte argumentatif

D'après l'ouvrage de A. BOISSINOT *Les Textes argumentatifs* Ed. Bertrand-Lacoste, collection Didactiques, 1992, p.59

Observation du texte	Enonciation - Quels sont les pôles énonciatifs en présence ? - Y a-t-il des modalisateurs valorisant ou dévalorisant un point de vue ? - Quelles sont les marques de subjectivités en faveur ou défaveur d'une thèse ?	Lexique - A quels champs lexicaux contradictoires le texte fait-il référence ? - Peut-on repérer dans le texte des réseaux sémantiques en opposition ?	Organisation - Quels sont les éléments qui renseignent sur l'organisation du texte ? • disposition typographique ? • progression thématique ? • connecteurs argumentatifs ? • procédés rhétoriques ?
La dynamique du texte	Comment les différents indices sont-ils répartis dans le texte ?		
Le circuit argumentatif	-Quelles sont les thèses en présence ? Sont-elles formulées explicitement ? Où ?		

	-Quels sont les différents arguments ? A quelle thèses se rattachent-ils ?
	Comment sont-ils agencés ?

2.2. Le circuit argumentatif.

B. Le circuit argumentatif : un exemple d'analyse

CONTENU DU TEXTE	MOYENS
thèse proposée / thèse refusée	
Prémises	Généralisation ↓ je = locuteur
Les 2 thèses en présence	
Les « défenseurs » de la thèse refusée par l'auteur	
La thèse proposée	Nombreuses questions destinées à impliquer le lecteur ⊙
Réfutation de la thèse des « optimistes »	
Argument 1	Nombreux jugements de valeur (termes dépréciatifs)
Argument 2	
thèse proposée 1 solution proposée	Les solutions proposées le sont au futur (certitude)
Réfutation de la thèse des « optimistes »	
Argument 3	Nombreuses thématisations (ils = effets). On privilégie les « faits » pour mettre en relief leurs effets pernicieux Notion de « conséquence » (effets, permettent, provoquent...)
Argument 4	
Argument 5	
Argument 6	
Argument synthèse	termes péjoratifs (champ lexical de la toxicomanie) Discours indirect libre destiné à rendre « présent » le paysan africain
Argument 7	
Thèse proposée	Retour des « je » ↓ nous on ↓ généralisation (mouvement inverse de celui qui existe dans l'introduction)
solution dé-coopérer pour responsabiliser les Africains	
Conclusion	Implication du lecteur à travers le mode impératif

Interview du Professeur Bernard Lugan, février 1992
© Philippe de Baléine/Paris Match

2.3. Rédiger une argumentation.

Exemple 1 : Vous construirez un circuit argumentatif pour réfuter le point de vue du texte ci-dessous. Vous utiliserez au moins 5 arguments différents que vous identifierez entre parenthèses). Vous apporterez tout le soin nécessaire à la rédaction de votre travail.

Pour ou contre l'augmentation des droits d'inscription à l'université.

Pour : Michel Morvan, Professeur d'informatique à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, et directeur d'études à l'EHESS. (blog.2007.fr)

Le premier argument en faveur de cette thèse nous vient des Etats-Unis. Nous savons tous que les universités de ce pays demandent souvent des droits d'inscription très élevés mais, de manière erronée, nous en déduisons qu'il est plus difficile pour un étudiant américain de faire des études supérieures que pour son homologue français. Or, la proportion d'une classe d'âge qui fait des études supérieures est supérieure aux Etats-Unis à celle qu'elle est en France ! Pourquoi ? D'abord parce qu'il y a un système de bourses publiques et privées particulièrement efficaces – certaines de ces bourses sont justement financées par une partie des droits d'inscriptions payés par ceux qui en ont les moyens. Ensuite parce qu'il y a des systèmes de prêts bancaires à taux réduits assurés par les établissements et aux modalités de remboursement favorables. (...)

Revenons justement à la France : malgré la gratuité, il est quasiment impossible pour un étudiant d'origine modeste de faire une classe préparatoire. En effet, si cet étudiant arrive jusqu'aux classes préparatoires, ce qui est déjà rare en France, et si ses parents ne peuvent pas le financer, le seul moyen pour lui de payer ses études (logement, nourriture, etc.) serait de travailler. Mais, sauf cas exceptionnel, on ne peut pas réussir dans une telle formation en travaillant en même temps. Des droits d'inscription élevés payés par les enfants de cadres supérieurs qui peuplent ces classes permettraient simplement de trouver de tels financements.

Un autre argument en faveur de la thèse que je soutiens est qu'une des conséquences de cette gratuité est l'extrême indigence des universités françaises, qui est très préjudiciable aux étudiants les plus modestes. Prenons un exemple : dans la plupart

des universités, l'enseignement des langues vivantes est inexistant, faute de moyens (hors cursus spécialisés, évidemment). Que se passe-t-il alors ? Les étudiants dont les parents en ont les moyens vont suivre des formations privées (séjours linguistiques, stages intensifs, etc.) alors que les autres... se passent des langues, tout simplement. (...)

Enfin, il y aurait des conséquences indirectes. Des étudiants qui paieraient, même s'ils recevaient une bourse ou avaient accès à des prêts, seraient beaucoup plus exigeants, à la fois envers eux-mêmes et envers les formations qui leurs seraient dispensés. Ils deviendraient des acteurs beaucoup plus dynamiques du système tout entier, ce qui aurait pour conséquence d'en améliorer la qualité globale. (...)

Evidemment, une telle augmentation des droits d'inscription ne prendrait tout son sens que dans un contexte plus global de modernisation de notre système d'enseignement supérieur : au niveau des bourses et des prêts, mais aussi au niveau de la sélection-orientation à l'entrée et plus généralement de l'autonomie des universités et de leur gouvernance. Pour tous ces aspects, on gagnerait aussi à avoir une approche plus pragmatique et moins campée sur des principes : ce qui compte vraiment, c'est que tous les étudiants, quels que soit leur origine et leurs moyens financiers, puissent avoir accès à des formations de qualité, qui leurs conviennent et qui les conduisent à trouver une place active dans la société. Nous en sommes très loin. Si pour y arriver il faut revenir sur les grands principes (gratuité, non sélection à l'entrée, etc.), n'ayons pas peur de le faire !

Exemple 2 : Vous rédigerez une contre-argumentation à ce texte à l'aide d'un circuit argumentatif et vous identifierez entre parenthèse les arguments.

Cantona, Assange, Thoreau et la désobéissance civile

Tribune Par ALBERT OGIEN Sociologue, directeur de recherche au CNRS

La désobéissance civile est née d'un acte isolé : celui de l'Américain Henry David Thoreau décidant, en 1846, de ne pas payer ses impôts pour signifier qu'il retirait son adhésion à un Etat qui tolérait l'esclavagisme et menait une guerre à ses yeux injuste contre le Mexique.

En 1879, une avocate française et militante féministe, Hubertine Auclert, utilisa le même moyen pour marquer son refus de l'inégalité faite aux femmes et obtenir leur droit de vote. Depuis lors, la désobéissance est devenue une forme d'action politique défendant le principe même la démocratie : le respect de la voix de chaque citoyen et de son droit à exercer son contrôle sur l'action des gouvernants. Mais ce qui la rend suspecte est le mode un peu sauvage sur lequel elle revendique ce respect et ce droit.

Aujourd'hui, cette revendication sauvage dénonce la confiscation du pouvoir par une élite méprisante et appelle les citoyens à le récupérer. Elle est portée par deux individus, dont les initiatives intempestives suscitent plus de sarcasmes et de condamnations que d'éloges : Julian Assange et Eric Cantona. Ces initiatives ne se présentent pas comme des actes de désobéissance civile. Pas plus qu'elles ne sont le fait d'une personne isolée.

WikiLeaks est une organisation qui a inventé une nouvelle forme de vigilance en ouvrant ses réseaux afin de lever le secret dans lequel les puissants prennent des décisions qui déterminent la vie des citoyens du monde. Julian Assange en est le porte-parole. Et si Eric Cantona a émis l'idée de retirer massivement l'argent déposé dans les banques, l'écho que ses propos ont rencontré tient au fait qu'ils ont été repris et diffusés par des individus qui ont monté un réseau Internet relayant une «initiative citoyenne» de niveau mondial.

Il n'est pas question de comparer Assange et Cantona à Thoreau, Gandhi, Martin Luther King ou Nelson Mandela. Mais comment nier que leurs initiatives ont cela de commun avec la désobéissance civile qu'elles montrent qu'on peut rompre avec un ordre institué qui dépossède le citoyen de sa capacité à peser sur la définition de son destin.

Certes, retirer son argent des banques n'est pas une solution ; certes le rêve de la transparence absolue est un cauchemar totalitaire ; certes une partie de la politique et

de la diplomatie requiert le secret ; certes les mensonges des dirigeants font partie de la règle du jeu. Mais contre ces évidences dictées par le conformisme, l'appel sauvage de la désobéissance affirme que rien ne permet de justifier le fait de mettre les gens à l'écart des choses qui les concernent.

Et cette voix indocile redit obstinément que le politique est l'affaire de tous et pas uniquement celle des gouvernants. La démocratie est certainement plus menacée lorsque ceux-ci réclament des «droits fondamentaux de l'Etat» que lorsque les citoyens exigent celui de s'occuper de ce qui les regarde.

Auteur, avec Sandra Laugier, de «Pourquoi désobéir en démocratie ?» La Découverte, 2010.

Exemple 3 avec corrigé :

Partiel – 2008 : Vous rédigerez une contre argumentation appuyée sur au moins 5 arguments différentes que vous identifierez.

La Tribune - 16/11/07 - le débat du jour :

Publicité : peut-on exploiter les données sur les internautes ?

Après les liens sponsorisés sur Google, les bandeaux et vidéos publicitaires en " pop up " sur les grands portails, les films financés par les marques sur YouTube, voilà que les sites sociaux, tels MySpace ou Facebook, proposent de vendre le profil de leurs internautes aux annonceurs pour qu'ils leur envoient des communiqués ultra-ciblés.

Oui : " Elles permettent de mieux calibrer les produits sur les besoins " (Jérôme de Labriffe)

Internet permet de créer des bases de données fantastiques, car il permet de traquer la navigation des internautes, donc savoir ce qu'ils font et ce qu'ils sont. En identifiant une demande, par la technique de l'" opt in ", l'annonceur peut répondre de manière ciblée aux besoins. Et l'avantage du Net sur le média traditionnel est qu'il permet de faire soit de la communication de masse - une présence pendant une journée sur la page de garde d'Orange offre la même audience qu'un spot au JT de 20 heures sur **TF1** -, soit de la publicité très ciblée en s'adressant directement et individuellement à

chaque internaute. La Toile permet de gérer la relation client, entre l'annonceur et l'utilisateur, pas forcément pour lui vendre un produit. Le ciblage comportemental assure un meilleur retour que le matraquage publicitaire qui apparaît de plus en plus destructeur pour la marque : on observe ainsi que les taux de clicks sont plus importants quand les messages sont personnalisés. L'intérêt de Facebook est d'offrir une dynamique communautaire. C'est donc une approche radicalement différente : nous ne vendons plus nos produits à la masse, en espérant toucher un tantième de la cible, mais nous répondons aux besoins spécifiques d'une population donnée. La communication ciblée nous permet donc de cibler davantage notre stratégie marketing sur les besoins effectifs. Mais il n'y a pas d'exclusive, car la stratégie, reposant sur la convergence des médias, utilise plusieurs canaux. Mais il faudra attendre un peu pour voir comment les sites, et en particulier les sites communautaires, évoluent, et comment les internautes vont réagir à l'intrusion de la publicité dans leur univers.

Corrigé :

Thème : la cession des données des internautes.

Point de vue : une responsable d'association de consommateurs

Thèse : cette pratique est inutile et dangereuse.

Mode de raisonnement : déduction

Narration : La volonté d'échange et de contacts entre personnes qui travaillent ensemble ou partagent les mêmes valeurs est non seulement légitime mais utile. C'est dans cette optique que nombre de sites sociaux ont été créés, pour faciliter les communications entre étudiants d'un même campus. Or, en novembre 2007, l'un d'eux, Facebook, a annoncé l'ouverture aux annonceurs de l'ensemble des profils de ses membres. Ce qui était au départ un site social dédié aux relations humaines est devenu un lieu de commerce et d'exploitation. Notre association entend donc mettre

en garde les internautes en leur expliquant pourquoi ces pratiques sont inutiles et dangereuses.

Confirmation : Dans son rapport d'activité 2008, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) met en garde les internautes : "L'internaute rend sa vie privée visible par chacun sur la toile et permet aux sites de se constituer de formidables mines d'informations susceptibles ainsi de multiples exploitations commerciales." (argument d'autorité). Outre le fait que cette exposition pose de nombreux problèmes d'éthique (argument des valeurs), remarquons que ce que l'utilisateur du site donne gratuitement est vendu à des fins d'enrichissement par ses propriétaires en tant qu'association à but non lucratif, ces pratiques nous semblent particulièrement répréhensibles (argument du pathos et de la conséquence).

De plus, les sites de socialisation sont propices à certains types de cybercrime, (définition) comme l'usurpation d'identité. Il est en effet très facile de créer une fausse identité à partir d'un nom, d'un e-mail et d'une photo. Sur les sites, aucune preuve n'est jamais faite que cette identité virtuelle est bien celle de la personne qui se présente ainsi. (pathos) En 2006, une femme a ainsi été condamnée à plus de 10.000 euros pour avoir usurpé l'identité de sa collègue de bureau sur le site de rencontre Meetic. (argument de l'exemple).

M. de Labriffe a beau jeu de défendre ces pratiques : non seulement sa participation au débat est illégitime puisqu'il est juge et parti (ad hominem) mais son raisonnement est faux : cela ne profite qu'aux commerciaux (efficacité). Il ne fait donc ici qu'un plaidoyer pro domo (plaider pour sa propre cause).

Enfin l'exploitation des données d'un internaute sans son consentement peut porter atteinte à l'image de cette personne : sachez que des lois existent pour protéger l'utilisateur contre ces abus. (conséquence/ information). S'il est vrai que la vente des données est efficace pour le commerce, elle est nuisible pour l'utilisateur (contournement/définition/pathos).

Dans ce contexte, l'utilisation des sites de socialisation doit s'entourer de précautions, afin de se prémunir soit contre des atteintes inutiles portées à sa vie privée et à son

intimité, soit contre des agissements dangereux qui peuvent engager la responsabilité civile ou pénale de leurs auteurs.

Circuit : retour à la déduction en particulier par les mots de la thèse : « inutile et dangereux ».

Exemple 4 :

Partiel n°2, Janvier 2010.

En vous basant sur le texte ci-dessous, vous construirez un circuit argumentatif en ayant soin d'indiquer votre point de vue, votre thèse, vos modes de raisonnement et la nature de vos arguments.

« La chasse à la burqa est-elle ouverte ? », par Raphaël Liogier

Le Monde, 12 janvier 2010. *Point de vue.*

Le projet de loi sur l'interdiction du voile intégral, qui devrait être présenté à l'Assemblée nationale en plein débat sur l'identité française alors que les thèmes de l'immigration, de l'"intégration" des populations issues de la "diversité" dominent la scène publique, risque de devenir emblématique d'une grave dérive antirépublicaine.

L'idée de République semble en effet se réduire de jour en jour au profit d'une chasse nationale - voire nationaliste - aux boucs émissaires comme on n'en avait plus connu depuis les années 1980, époque de la première affaire du voile, au moment où la France sortait des "trente glorieuses" touchée de plein fouet par les deux chocs pétroliers successifs et un chômage endémique.

Quelle différence entre un Etat qui contraint à s'habiller d'une certaine manière dans les lieux publics comme l'Arabie saoudite, et un autre qui interdirait de se vêtir de cette manière ? Toutes proportions gardées, il est néanmoins indéniable que dans les deux cas les droits fondamentaux de la personne sont violés. Rien à voir avec le fait de punir toute personne qui forcerait une femme à porter un voile, ce qui est indéniablement légitime, normal, républicain.

Il existe déjà d'ailleurs un attirail juridique, sans qu'on ait besoin de rajouter une loi, interdisant à toute personne de s'imposer ainsi à autrui. Je crois qu'on ne réalise pas, en raison d'une islamophobie véritablement épidermique, les conséquences dramatiques d'une loi qui bafouerait à ce point le principe d'égalité républicaine.

(...) Une telle loi serait à ce point inique, et ressentie brutalement ainsi par une partie de la population, qu'elle provoquerait à coup sûr des réactions, soit de refus d'obéissance à ce qui serait perçu à juste titre comme discriminatoire, soit de claustration, poussant nombre de femmes à se confiner dans leur foyer, soit de soumission doublée d'une immense frustration, d'un sentiment d'impuissance face à une République qui rejette une partie de ses enfants.

Non content d'être en contradiction avec nos principes, et de devenir la risée des démocraties alors que nous apparaissions souvent comme des donneurs de leçons en matière de droits de l'homme, nous favoriserions du reste, par islamophobie et sans doute même par racisme, le fondamentalisme qui se nourrit essentiellement de ce genre de frustration.

Inutile d'ajouter, d'ailleurs, mais ce n'est qu'un dommage collatéral, que la France s'offrirait alors, sans en tirer aucune gloire, comme nouvel espace privilégié d'un terrorisme transnational en quête de cibles symboliquement "justifiables".

Raphaël Liogier est professeur des universités, directeur de l'Observatoire du religieux (Sciences Po Aix-en-Provence), auteur d'"Une laïcité légitime" (éd. Entrelacs, 2006).

Article paru dans l'édition du 13.01.10

Задания для самоконтроля

PUZZLE ARGUMENTATIF

I. *Retrouvez pour chacun des textes ci-dessous, l'ordre ou un ordre possible des fragments.*

1. a. parce que le pouvoir tue la créativité.
b. Mais le pouvoir politique peut laisser s'exprimer les artistes

- c. L'écrivain doit se tenir écarté du pouvoir politique.
 - d. parce que les artistes ne constituent pas des concurrents dans la lutte pour le pouvoir.
- 2.
- a. C'est donc être misérable que de se connaître misérable.
 - b. La grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable.
 - c. Un arbre ne se connaît pas misérable ;
 - d. mais c'est être grand que de connaître qu'on est misérable
 - e. la Pensée fait la grandeur de l'homme.

D'après Pascal, *Pensées*

II.- *Retrouvez pour chacun des textes ci-dessous, l'ordre des fragments et la place des connecteurs logiques. Les élisions, les majuscules et la ponctuation ont été supprimées au début et à la fin de chaque fragment., remettez-les.*

- 1.
- a. mais
 - b. donc
 - c. on dit que
 - d. tandis que
 - e. le rapprochement n'existe qu'à sens unique
 - f. dans les pays en développement, la majorité des programmes diffusés sont conçus en Occident pour des téléspectateurs occidentaux
 - g. les téléspectateurs occidentaux voient rarement des programmes conçus dans les pays en voie de développement
 - h. la télévision œuvre au rapprochement des peuples
- 2.
- a. nous ajoutions que
 - b. mais
 - c. nous avons signalé plus haut ce fait d'expérience que
 - d. c'est pourquoi
 - e. et que
 - f. en s'engageant dans cette voie, on se rendait ainsi, et de la manière la plus inquiétante, dépendant du monde extérieur, à savoir de l'objet aimé

- g. en dépit de leurs efforts, elle n'a rien perdu de son attrait pour les enfants des hommes
- h. l'on était exposé à une douleur intense du fait de son dédain ou de sa perte s'il était infidèle ou venait à mourir
- i. l'amour sexuel (génital) procure à l'être humain les plus fortes satisfactions de son existence et constitue pour lui à vrai dire le prototype de tout bonheur
- j. les sages de tous les temps ont déconseillé cette voie avec tant d'insistance

1) *Quels sont les arguments utilisés dans ce texte?*

Tant qu'un homme ne s'intéresse qu'à soi, à sa fortune, à son avancement, à son succès personnel propre, il s'intéresse à bien peu de chose: tout cela est de médiocre importance et de courte durée, comme lui-même. À côté de cette barque qu'il conduit avec tant de soins, il y en a des milliers et des millions d'autres, de structure pareille et de taille peu près égale: aucune d'elles ne vaut beaucoup, et la sienne ne vaut pas davantage. De quelque façon qu'il l'approvisionne et la manoeuvre, elle restera toujours ce qu'elle est, étroite et fragile; il a beau la pavoiser, la décorer, la pousser aux premiers rangs: en trois pas, il en a fait le tour. C'est en vain qu'il la répare et la ménage; au bout de quelques années, elle fait eau; un peu plus tôt, un peu plus tard, elle s'effondre, elle va s'engloutir, et avec elle périra tout le travail qu'elle a coûté. Est-il raisonnable de tant travailler pour elle, et un si mince objet vaut-il la peine d'un si grand effort ?... Heureusement, pour mieux placer son effort, l'homme a d'autres objets plus vastes et plus solides, une famille, une commune, une église, une patrie, toutes les associations dont il est ou devient membre, toutes les entreprises collectives de science, d'éducation, de bienfaisance, d'utilité locale ou générale, la plupart pourvues d'un statut légal et constituées en corps ou même en personnes civiles, aussi bien définies et protégées que lui, mais plus précieuses et plus viables, car elles servent beaucoup d'hommes et durent indéfiniment; même quelques-unes ont une histoire séculaire, et la longueur de leur passé présage la longueur de leur avenir. Dans l'innombrable flottille des esquifs qui sombrent incessamment, et incessamment sont remplacés par d'autres, elles subsistent comme des vaisseaux de haut bord: sur

ces gros bâtiments, chaque homme de la flottille monte de temps en temps pour y travailler, et cette fois l'oeuvre qu'il produit n'est pas caduque, éphémère, comme l'ouvrage qu'il fait chez lui; elle surnagera après qu'il aura disparu, lui et son esquif; elle est entrée dans une oeuvre commune et totale qui se défend par sa masse. Sans doute, ce qu'il y insère pourra plus tard être remanié; mais la substance en demeure, et parfois aussi la forme: tel précepte de Jésus, tel théorème d'Archimède reste une acquisition définitive, intacte et clouée en place depuis deux mille ans, immortelle dès le premier jour. - Par suite, l'individu peut s'intéresser, non plus seulement sa barque, mais encore à un navire, à tel ou tel navire, telle société ou communauté, selon ses préférences et ses aptitudes, selon l'attrait, la proximité ou la commodité d'accès, et voilà un nouveau ressort d'action antagoniste au premier. Si fort que soit le premier, parfois le second prévaut; c'est que l'âme est très généreuse ou préparée par une longue discipline spéciale: de tous les sacrifices, la donation de soi-même à une oeuvre ou à une cause, le dévouement de la soeur de charité et du missionnaire, l'abnégation du savant qui s'ensevelit pendant vingt ans dans les minuties d'une besogne ingrate, l'héroïsme de l'explorateur qui risque sa vie dans le désert ou parmi les sauvages, le courage du soldat qui se fait tuer pour défendre son drapeau. Mais ces cas sont rares; chez le plus grand nombre d'hommes et dans le plus grand nombre de leurs actes, l'intérêt personnel l'emporte sur l'intérêt commun, et, contre l'instinct égoïste, l'instinct social est faible. - C'est pourquoi il est dangereux de l'affaiblir; l'individu n'est que trop tenté de préférer sa barque au navire; si l'on veut qu'il y monte et qu'il y travaille, il faut lui fournir des facilités et des motifs pour y monter et pour y travailler; à tout le moins, il ne faut pas lui en ôter. Or cela dépend de l'État, sorte de vaisseau amiral et central, seul armé, qui tient sous ses canons tous les navires subordonnés; car, quelle que soit la société, provinciale ou municipale, enseignante ou hospitalière, religieuse ou laïque, c'est l'État qui en fabrique ou en adopte le statut, bon ou mauvais, et qui, par ses lois, ses tribunaux et ses gendarmes, en procure l'exécution, stricte ou lâche. Partant, sur cet article, il est responsable; à lui d'agréer ou d'imposer le bon statut, la forme sociale la plus propre à fortifier l'instinct social, à entretenir le zèle désintéressé, à encourager le travail volontaire ou gratuit.

2) Quels sont les arguments utilisés dans ce texte. Quel en est le raisonnement ?

Ce n'est pas à eux que nous nous adressons, mais aux hommes de loi proprement dits, aux dialecticiens, aux raisonneurs, à ceux qui aiment la peine de mort pour la peine de mort, pour sa beauté, pour sa bonté, pour sa grâce.

Voyons, qu'ils donnent leurs raisons.

Ceux qui jugent et qui condamnent disent la peine de mort nécessaire. D'abord, – parce qu'il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a déjà nui et qui pourrait lui nuire encore. – S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. À quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? faites mieux votre ronde. Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fer, comment osez-vous avoir des ménageries ?

Pas de bourreau où le geôlier suffit.

Mais, reprend-on, – il faut que la société se venge, que la société punisse. – Ni l'un, ni l'autre. Se venger est de l'individu, punir est de Dieu.

La société est entre deux. Le châtiment est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous. Rien de si grand et de si petit ne lui sied. Elle ne doit pas "punir pour se venger" ; elle doit corriger pour améliorer. Transformez de cette façon la formule des criminalistes, nous la comprenons et nous adhérons.

Reste la troisième et dernière raison, la théorie de l'exemple. – Il faut faire des exemples ! il faut épouvanter par le spectacle du sort réservé aux criminels ceux qui seraient tentés de les imiter ! - Voilà bien à peu près textuellement la phrase éternelle dont tous les réquisitoires des cinq cents parquets de France ne sont que des variations plus ou moins sonores. Eh bien ! nous nions d'abord qu'il y ait exemple. Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend. Loin d'édifier le peuple, il le démoralise, et ruine en lui toute sensibilité, partant toute vertu. Les preuves abondent, et encombreraient notre raisonnement si nous voulions

en citer. Nous signalerons pourtant un fait entre mille, parce qu'il est le plus récent. Au moment où nous écrivons, il n'a que dix jours de date. Il est du 5 mars, dernier jour du carnaval. À Saint-Pol, immédiatement après l'exécution d'un incendiaire nommé Louis Camus, une troupe de masques est venue danser autour de l'échafaud encore fumant. Faites donc des exemples ! le mardi gras vous rit au nez.

(Victor Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*, « Préface de 1832 »)

3) Repérez les arguments :

Certains parents, parce qu'ils ont en horreur la guerre et la violence interdisent tous les jouets inspirés par le matériel d'armement. Leur pacifisme est très compréhensible, mais en prohibant ces jeux, ils n'agissent pas pour le bien de leurs enfants mais uniquement à partir de leurs préoccupations d'adultes. Certains d'entre eux ont même peur que ces jeux ne fassent de leur enfant un futur criminel, mais cette façon de penser est dangereuse sur bien des points.

De même que le fait de jouer avec des cubes ou des camions n'indique pas que l'enfant sera un jour architecte ou chauffeur de poids lourds, de même ces jeux avec des armes-jouets ne laissent rien prévoir de ce qu'il fera plus tard. Ensuite, si, comme on peut raisonnablement l'espérer, ces jeux donnent à l'enfant l'impression qu'il peut se protéger et lui permettent de se décharger de ses pulsions agressives, celles-ci ne pourront pas s'accumuler dans l'inconscient et, plus tard, ne chercheront pas à s'exprimer de façon dangereuse. Cette prohibition, en outre, rend l'enfant frustré et furieux, parce qu'il voit que ces jouets – par ailleurs vantés par les médias – sont permis à ses petits camarades.

Enfin, l'attitude la plus pernicieuse par ses conséquences est la peur parentale que l'enfant ne devienne un violent, ou même un assassin. Cette idée est beaucoup plus nuisible au bien-être émotionnel de l'enfant que ne peuvent l'être les pistolets à amorces et les mitraillettes en plastique. C'est surtout vrai en raison de l'importance pour l'enfant de l'opinion de lui-même. S'ils le croient capable de mal tourner au point de devenir criminel, cette opinion terriblement négative le rendra furieux contre eux et la société, et il sera plus enclin à mettre en acte sa colère, non plus d'une façon

symbolique, par le jeu, mais dans la réalité à partir du moment où il aura échappé à l'autorité parentale. Il sait qu'il a fort envie de jouer avec un pistolet à amorces, et si ses parents pensent que cela fera de lui un tueur, l'image qu'il se fait de lui-même, pour le présent et pour l'avenir, est en grand danger d'être gravement déformée

Bruno Bettelheim, *Pour être des parents*

4) Repérez les arguments. Quel est le mode de raisonnement ?

Alfred de Vigny, *Chatterton* (1835), Acte I scène 2

LE QUAKER, *seul, regardant arriver John Bell.* - Le voilà en fureur... Voilà l'homme riche, le spéculateur heureux ; voilà L'égoïste par excellence , le juste selon la loi.

JOHN BELL, *vingt ouvriers le suivent en silence et l'arrêtent contre la porte. Aux ouvriers, avec colère :* - Non , non , non , non ! — Vous travaillerez davantage, voilà tout.

UN OUVRIER, *à ses camarades :* - Et vous gagnerez moins, voilà tout.

JOHN BELL. - Si je savais qui a répondu cela, je le chasserais sur-le-champ comme l'autre.

LE QUAKER. - Bien dit, John Bell ! tu es beau précisément comme un monarque au milieu de ses sujets.

JOHN BELL. - Comme vous êtes Quaker, je ne vous écoute pas, vous ; mais si je savais lequel de ceux-là vient de parler ! Ah!... l'homme sans foi que celui qui a dit cette parole ! Ne m'avez-vous pas tous vu compagnon parmi vous ? Comment suis-je arrivé au bien-être que l'on me voit ? Ai-je acheté tout d'un coup toutes les maisons de Norton avec sa fabrique? Si j'en suis le seul maître à présent, n'ai-je pas donné l'exemple du travail et de l'économie ? N'est-ce pas en plaçant les produits de ma journée que j'ai nourri mon année? Me suis-je montré paresseux ou prodigue dans ma conduite? - Que chacun agisse ainsi, et il deviendra aussi riche que moi. Les machines diminuent votre salaire, mais elles augmentent le mien ; j'en suis très fâché pour vous, mais très content pour moi. Si les machines vous appartenaient, je trouverais très bon que leur production vous appartint ; mais j'ai acheté les

mécaniques avec l'argent que mes bras ont gagné : faites de même , soyez laborieux, et surtout économes. — R. appelez-vous bien ce sage proverbe de nos pères : *Gardons bien nos sous, les schellings se gardent eux- mêmes*. Et à présent, qu'on ne me parle plus de Tobie ; il est chassé pour toujours. Retirez-vous sans rien dire, parce que le premier qui parlera sera chassé comme lui de la fabrique, et n'aura ni pain, ni logement, ni travail dans le village. *Ils sortent*.

LE QUAKER. - Courage, ami ! je n'ai jamais entendu au parlement un raisonnement plus sain que le tien.

JOHN BELL, *revient encore irrité et s'essuyant le visage*. - Et vous, ne profitez pas de ce que vous êtes Quaker pour troubler tout partout où vous êtes. - Vous parlez rarement, mais vous devriez ne parler jamais. - Vous jetez au milieu des actions des paroles qui sont comme des coups de couteau.

LE QUAKER. - Ce n'est que du bon sens, maître John ; quand les hommes sont fous, cela leur fait mal à la tête. Mais je n'en ai pas de remords ; l'impression d'un mot vrai plus que le temps de le dire ; c'est l'affaire d'un moment.

JOHN BELL. - Ce n'est pas là mon idée : vous savez que j'aime assez raisonner avec vous sur la politique ; mais vous mesurez tout à votre toise et vous avez tort. La secte de vos Quakers est déjà une exception dans la chrétienté, et vous êtes vous-même une exception parmi les Quakers. - Vous avez partagé tous vos biens entre vos neveux ; vous ne possédez plus rien qu'une chétive subsistance, et vous achevez votre vie dans l'immobilité et la méditation. — Cela vous convient , je le veux ; mais ce que je ne veux pas , c'est que, dans ma maison, vous veniez, en public, autoriser mes inférieurs l'insolence.

LE QUAKER. - Eh ! que te fait, je te prie, leur insolence? Le bêlement de tes moutons t'a-t-il jamais empêché de les tondre et de les manger? - Y a-t-il un seul de ces hommes dont tu ne puisses vendre le lit?... Y a-t-il dans le bourg de Norton une seule famille qui n'envoie ses petits garçons et ses filles tousser et pâlir en travaillant tes laines? Quelle maison ne t'appartient et n'est chèrement louée par toi? Quelle minute de leur existence ne t'est donnée? Quelle goutte de sueur ne te rapporte un schelling? La terre de Norton - avec les maisons et les familles , est portée dans ta

main comme le globe dans la main de Charlemagne. — Tu es le baron absolu de ta fabrique féodale.

JOHN BELL. - C'est vrai , mais c'est juste. - La terre est à moi, parce que je l'ai achetée ; les maisons, parce que je les ai bâties ; les habitants, parce que je les loge ; et leur travail, parce que je le paie, je suis juste selon la loi.

LE QUAKER. – Et ta loi est-elle selon Dieu ?

5) *En suivant les consignes de méthodologie données en TD, vous ferez l'étude de l'article qui suit.*

Auteurs : Philippe Bas, Conseiller d'État au moment de la rédaction de l'article, et Luc Derepas, commissaire auprès du Conseil d'État

Contexte : article paru dans *Le Monde*, le 23.05.09

L'éthique biomédicale, c'est l'éthique de la vie. Elle appartient à chacun d'entre nous. Pour que la dignité humaine soit toujours respectée, elle doit être confortée par le droit. Mais avant de devenir loi, l'éthique a besoin d'expertise et de débat, un débat démocratiquement partagé.

Après une année d'auditions et de délibérations, le Conseil d'État, appelé à jouer son rôle d'expertise, s'est exprimé sur la bioéthique pour la troisième fois en vingt ans. Il a réexaminé sans parti pris toutes les questions déjà tranchées par le parlement en 1994 et en 2004. Il a soulevé des questions nouvelles apparues depuis lors. Et il s'est prononcé, sans éluder aucune question.

C'est ainsi qu'il a recommandé de maintenir l'interdiction des mères porteuses, tout en veillant à ne pas laisser sans solution concrète les enfants issus de cette pratique.

Le Conseil d'État a considéré que les principes de compassion et de libre disposition de son corps par la femme ne vont pas jusqu'à justifier la grossesse pour autrui. Plusieurs raisons l'ont conduit à cette conclusion. D'abord, le fait qu'on ne puisse efficacement protéger la mère gestatrice contre les pressions de toute nature, pressions affectives à l'intérieur du cadre familial ou du cercle des amitiés, pression du besoin dans les autres cas. Il n'existe pas de procédure permettant d'éviter la

création de rapports d'argent, la motivation d'altruisme relevant d'un idéal qu'aucune expérience ne vient sérieusement corroborer.

D'autre part, la famille de la mère gestatrice, et en particulier ses autres enfants, peut être profondément choquée et perturbée par ces événements ; pour la mère gestatrice elle-même, la grossesse et l'accouchement peuvent donner lieu à des accidents et à des problèmes de santé qui seraient source de souffrances, de difficultés et de conflits.

Le risque peut exister que l'enfant né ne « convienne » pas aux parents d'intention et subisse alors un double rejet.

Ou, au contraire, la mère gestatrice peut finalement vouloir assumer son rôle de mère. Entre toute future mère et l'enfant à naître, il se passe pendant la grossesse quelque chose d'important, quoique imparfaitement défini, qui ne peut être purement et simplement ignoré. Enfin, l'enfant retiré à la mère gestatrice fait l'objet d'un contrat comme s'il était un objet et connaît au début de sa vie un abandon qui va marquer son histoire personnelle.

Ces nombreuses raisons font penser que la gestation pour autrui ne eut être développée sans porter lourdement atteinte à la dignité de la femme qui s'y prêterait et aux droits fondamentaux de l'enfant à naître. La solidarité en faveur des couples stériles doit aller le plus loin possible.

Mais même le désir d'apporter une réponse au désespoir d'un couple qui n'a pu bénéficier de l'assistance médicale à la procréation pour des raisons médicales insurmontables ne pourrait justifier de telles atteintes, sauf à reconnaître l'existence d'un droit à l'enfant devant lequel devraient céder tous les autres droits. Cette voie n'a paru ni équitable ni souhaitable.

Restait un argument, à vrai dire moins important sur le plan de l'éthique mais qui a sa portée dans le débat : on ne peut ignorer que certains pays riches ou pauvres, mettent en œuvre la gestation pour autrui, soit dans un cadre légal, soit sous forme de tolérance. On cite volontiers le Royaume –Uni, la Grèce ou la Californie. On se sert au contraire de l'Inde et d'autres pays émergents comme de repoussoirs.

Il faudrait permettre en France ce qui se fait à l'étranger dans les pays modèles pour éviter de réserver la gestation pour autrui aux couples aisés et pour combattre le « tourisme procréatif » à bon marché dans des pays en développement. Le Conseil d'État ne pouvait méconnaître ces réalités.

Il a cependant considéré que les exemples étrangers, s'ils doivent nourrir la réflexion et inciter à développer des règles internationales de bioéthique, ne sauraient conduire la France à s'aligner sur le moins-disant éthique. On sait que des couples américains se rendent en Inde pour bénéficier d'une procréation pour autrui moins coûteuse que chez eux.

Cela signifie, d'une part, que la légalisation de la gestation pour autrui ne supprime en rien le tourisme procréatif et, d'autre part, que les mères porteuses américaines paraissent trop chères à certains parents d'intention, ce qui montre toute l'ambiguïté d'une pratique qui se réclame de l'altruisme, ais dans laquelle la question du prix est en réalité déterminante.

Une chose est de ne pas recommander de faire naître des enfants sous ce régime. Une autre serait de se désintéresser de la situation de ceux qui en sont pourtant nés. L'intérêt de l'enfant doit primer, sans remettre en cause la portée de l'interdiction légale ni la priver de ses conséquences. Des voies de droit ont déjà été explorées qui existent déjà mais pourraient être consolidées.

Ainsi, nos tribunaux ne devraient plus faire échec à la reconnaissance de paternité, quand le père d'intention est aussi le père biologique. Et celui-ci devrait obtenir que soit prononcée par le juge une délégation partage de l'autorité parentale en faveur de son épouse et de sa compagne. Ainsi seraient réglés un grand nombre de problèmes de la vie courante de l'enfant.

6) *En vous appuyant sur l'étude des indices les plus pertinents, dégagez le circuit argumentatif du texte. Votre analyse sera entièrement rédigée.*

La violence est un phénomène propre au XXème siècle ; telle est l'impression qui pourrait ressortir de l'abondance des discours et des récits. Surgie de la société de grande consommation et des frustrations qu'elle a engendrées, elle s'entendrait avec son corollaire, la peur. Avec le XXème siècle seraient nés les plaisirs de la violence

gratuite, symbolisés au début des années 70 par le film Orange Mécanique, les attentats, les attaques nocturnes pour quelques francs, les enfants assassinés, et les violences contre les biens. Le XXème siècle, période de violence, trouverait son symbole avec New York, le mythe New York, sommet de cette pyramide d'horreur. Un monstre urbain où dix millions de verrous et de portes blindées claquent dès quatre heures de l'après-midi, New York au métro sanglant, aux poignard de Harlem ; New York fascinant de violence.

Peut-on donner à ces peurs un fondement scientifique ?[...] En additionnant les attaques à main armée, les actes de terrorisme, les vols de sacs à main, les viols - sortis du silence, - sans doute peut-on momentanément soutenir que la violence a augmenté depuis dix ou vingt-cinq ans. Mais en examinant une plus longue période - un siècle et plus - on constate que la violence a diminué. Les rues de Paris sont, de jour comme de nuit, beaucoup plus sûres qu'au début du siècle. Sur les routes, on redoute plus les collisions que les rencontres de brigands. L'examen statistique montre également que la peur, la psychose de la violence, apparaît et disparaît à intervalles réguliers, sans rapport avec la courbe de la violence.

La caractéristique de la violence ne résiderait-elle donc pas davantage dans la perception sans précédent qu'a chacun au XXème siècle des phénomènes de violence ? Par le développement des moyens d'information, les images de violence sont devenues proches, repoussoir ou modèle. Toute violence individuelle est désormais publique grâce à l'extraordinaire prolifération des moyens d'information. Connues, commentées, imaginées, la violence est perçue comme intolérable. Mais plus que jamais, elle fascine. Ceux qui, États ou individus, la dénoncent le plus fort ne proposent contre elle qu'un seul recours : une autre violence. Sans même la comprendre, si cela se peut, ils veulent faire cesser la violence, qu'ils croient voir partout, plus fréquente, mais aussi plus terrible dans les formes que prend son expression. Une fois encore la réalité les contredit. La violence s'exprime aujourd'hui de façon moins cruelle que dans le passé, où tortures et mutilations accompagnaient couramment les actes de violence.

Le rappel du passé reste toutefois sans effet. La perception de la violence ne

tient pas compte de la réalité historique de ce phénomène. Les membres arrachés, les yeux crevés du XVIIème siècle ne représentent rien. À partir du récit qu'on peut en lire, on n'imagine rien. Des attaques sans gravité dans les couloirs du métro, ou dans les parcs de stationnement, prennent, au contraire, chaque jour, une existence renouvelée pour tous ceux qui acceptent de se laisser gagner par la peur. Ainsi les images de la violence se développent-elles, reflets incertains de l'actualité, sans rapport avec la violence réelle, mais abusivement tenues pour la réalité elle-même.

J. SAVIGNEAU, *Le Monde*.

Josyane Savigneau, *Le Monde*, « Dossiers et documents » (Brochure FR5, page 52)

Corrigé :

Le paratexte identifie ce document comme un extrait de journal, comme un article de presse. Il s'agit donc d'un texte de type journalistique. Il se présente néanmoins comme un texte d'idées et non comme un simple article informatif ou factuel. C'est un article de fond, une sorte d'éditorial introductif au dossier synthétique du *Monde*.

Son énonciation, en apparence neutre et objective, tend à lui conférer une attitude sérieuse, une tonalité presque scientifique (étude de sciences sociales, de sociologie), indéfinie car universelle (« on »). L'auteur de l'article met ainsi en scène un ETHOS qui en fait un personnage avisé, *autorisé*, savant et compétent.

Le premier mot du texte indique d'emblée **le thème**, le sujet, du texte, « la violence », et plus précisément, « la violence » au « XXème siècle ».

Qu'en dit l'auteur ? Qu'en pense-t-il ? **Sa thèse** est complexe et nuancée mais on pourrait la résumer en disant que, pour lui, ce n'est pas, contrairement aux apparences, la violence qui s'accroît au XXème siècle, mais simplement notre perception de plus en plus aigüe de celle-ci. La thèse de l'auteur de l'article se développe ainsi sur l'ensemble du texte en une argumentation nuancée que nous allons analyser.

Le circuit argumentatif de ce texte suit un plan de type dialectique avec une opposition entre une thèse que l'on réfute (« la violence est un phénomène propre au XXème siècle) aux §1-2 et une thèse que l'on défend : « la violence réside davantage dans la perception qu'a chacun des phénomènes de violence » (§3 et 4).

Лекция 3. Тезаурус дискурсивных коннекторов / *Connecteurs*

Аннотация: В данной лекции рассматриваются современные концепции аргументации во французском языке. Определяется значимость аргументации в ходе изучения дисциплины.

Ключевые слова: *liens logiques, connecteurs*

Методические рекомендации по изучению темы. Вначале необходимо изучить теоретическую часть материала, освоить основы рассматриваемой проблематики. Затем можно приступать к выполнению заданий.

Источники информации:

5. Boissinot, A. Les textes argumentatifs / A. Boissinot. – Ed. Bertrand-Lacoste, coll. didactiques, CRDP Midi-Pyrénées, 1999. – 174 p.
6. Boissinot, A. Lire, Argumenter, Rédiger / A. Boissinot, M.-M. Lasserre. – Ed. Bertrand-Lacoste, 1989. – 115 p.

3.1. Quelques marqueurs d'organisation textuelle

Ce classement est proposé par J-M. ADAM, *Eléments de linguistique textuelle – théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Ed. Mardaga, Liège, 1990 (2^{ème} partie, chapitre 1).

I. Marqueurs d'énumération

Afin de faciliter la lecture et l'interprétation d'une énumération, on peut marquer celle-ci par des organisateurs énumératifs (a), emprunter l'ordre spécifique des propositions successives aux systèmes temporels (b) ou spatiaux (c).

a) Organisateurs énumératifs (ou marqueurs d'intégration linéaire)

« Ces marqueurs servent à mettre de l'ordre dans un ensemble en segmentant le texte en parties et en introduisant parfois, au-delà du linéaire, des niveaux hiérarchiques.» (p. 154) Exemples : *d'abord / puis / ensuite / enfin*

*d'une part / d'autre part d'un côté / de l'autre côté
premièrement / deuxièmement / troisièmement ...*

- Organisateurs additifs Ce sont des marqueurs de relais et / ou de clôture, comme :

et, ou, aussi, ainsi que, avec cela, ajoutez à cela, de même, également, encore, en outre, en plus, de plus, plus, par ailleurs, sans oublier ...

- Marqueurs d'intégration linéaire proprement dits

Marqueurs d'ouverture : *le premier, l'un, pour commencer, (tout) d'abord,*

au premier abord, d'emblée, tout de suite ...

Marqueurs de relais : *le second, l'autre, un autre, d'autres, beaucoup, plusieurs, certains, la plupart, la majorité / minorité, le(s) plus / moins + adj., après, ensuite, bientôt, alors, puis, encore, et ...*

Marqueurs de clôture : *le dernier, les autres, pour terminer, enfin, et, en conclusion, etc., c'est tout ...*

b) Organisateurs temporels

« [Ces marqueurs] balisent la progression textuelle en découpant des paquets de propositions selon un ordre chronologique » (p. 161)

Exemples : *la veille / le lendemain, hier / aujourd'hui / demain / après-demain*

puis, alors

c) Organisateurs spatiaux

« [...] les organisateurs spatiaux, loin de constituer une grille de lecture qui permettrait de dégager une progression linéaire, ne sont là que pour donner des indications spatiales détaillées à partir d'un point de repère continuellement déplacé. » (p. 165)

Exemples : *au nord / au sud / à l'est / à l'ouest, à gauche / à droite*

en haut / en bas, ...plus loin, derrière la porte, au pied du lit en France, en Europe ...

II. Marqueurs de reformulation

La reformulation est un « facteur de textualité » (p. 172) qui permet la progression d'un texte, mais qui peut aussi être l'indice de « l'activité de gestion et de correction par le scripteur lui-même de son propre dire » (p. 173).

- certains organisateurs, introduisant une reformulation, marquent explicitement la clôture de la séquence : *(en) bref, donc, enfin, finalement, en fin de compte, au fond,*

dans le fond, au total, en somme, somme toute, après tout, tout compte fait, tout bien considéré, en définitive, en résumé, en conclusion

NB : certains emplois de « *(en) bref* », « *enfin* » et « *donc* » soulignent la structuration (marquent la fin d'un développement) ET la reformulation

- en position de fin de séquence, certains marqueurs soulignent métalinguistiquement l'opération de reformulation : *en un mot, en d'autres termes, c'est-à-dire,*

autrement dit, autant dire, pour tout dire

3.2. L'expression des liens logiques

Le tableau ci-dessous est proposé par A. **BOISSINOT** et M-M. **LASSERRE** *Techniques du Français*, volume 1, *Lire, Argumenter, Rédiger*, Editions Bertrand Lacoste, 1989 (fiche 6).

<i>Nature</i> <i>Relation</i> <i>logique</i>	Conjonctions et adverbess de coordination	Conjonctions de subordination	Exemples de verbes ou locutions	Prépositions
Analogie	et, aussi, soit, de même, de plus, c'est-à- dire,	comme, ainsi que, de même que, aussi / plus / moins (+ adj.)	à ceci s'ajoute que, ceci est compatible avec, ceci se	en plus de, en sus de, outre

	par exemple	que, autant ... autant, plus... plus, comme si, aussi que, autant que, plutôt que, d'autant plus / moins que outré que, non sans que, sans compter que	rapproche de, ceci évoque, ceci rappelle, ceci ressemble, ceci fait penser, ceci est semblable à, ceci revient au même que	
Disjonction	Ou...ou, ni...ni, soit...soit	soit que ... soit que, non pas que ... mais sauf que, sauf si, si ce n'est, excepté que, excepté si, à moins que	ceci exclut, diffère de, annule, n'est pas compatible avec	sans hormis, excepté, sauf
Opposition	mais, or, néanmoins, cependant, toutefois, pourtant, en revanche, inversement,	tandis que, alors que, quand, si, au lieu que, là où, loin que (Concession)	avoir beau + inf., ceci s'oppose à, ceci contredit, ceci empêche, ceci interdit	contre, en dépit de, loin de, à moins de, malgré

	au contraire	bien que, même si, encore que, quoique, quand même, quel que, quelque...que, si...que, tout...que, qui que ce soit qui		
Cause	car, en effet	parce que, du fait que, de ce que, vu que, étant donné que, puisque, comme, c'est que, du moment que, dès lors que, sous prétexte que,	ceci résulte de, découle de, dépend de, provient de, procède de, ressortit de, vient de	à cause de, en raison de, à la suite de, au nom de
Conséquence	donc, par conséquent, en conséquence, aussi, c'est pourquoi	de (telle) sorte que, de (telle) façon que, de (telle) manière que, si bien que, sans que, eu point que, si ... que, trop...	ceci implique, ceci entraîne, provoque, amène, cause, produit, suscite, incite, pousse à	au point de, de peur de, de crainte de pour, afin de,

		pour que (But) (= conséquence recherchée) pour que, afin que, de peur que, de crainte que		dans l'intention de
--	--	---	--	------------------------

3.3. Précisions sur quelques connecteurs argumentatifs

b) Définition

D'après M. **RIEGEL**, J-C. **PELLAT** et R. **RIOUL** (cf. *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1994) les connecteurs sont « des éléments de liaison entre des propositions ou des ensembles de propositions ; ils contribuent à la structuration du texte en marquant des relations sémantico-logiques entre les propositions ou entre les séquences qui le composent. »

Plus précisément, les connecteurs argumentatifs « marquent diverses relations entre les parties d'un texte. Ils s'emploient souvent en association, dans le cadre d'un raisonnement ou d'une argumentation suivie (les progressions *or – donc* ou *certes – mais* sont fréquentes). Ils peuvent en outre marquer l'orientation argumentative vers une certaine conclusion. »

Le connecteur est donc fait pour les autres : la pensée n'a pas besoin de connecteurs pour se dérouler, c'est un repère que l'on offre à l'autre.

Les chapitres suivants présentent très brièvement quelques connecteurs argumentatifs, selon la relation « sémantico-logique » qu'ils expriment.

Pour exprimer la cause

Car, parce que et *puisque* n'ont pas la même valeur :

➤ **Parce que**

Parce que introduit la cause du fait énoncé dans la phrase principale.

Il n'est pas venu parce qu'il est malade

➤ **Puisque**

La proposition introduite par *puisque* présente un fait déjà connu de l'interlocuteur ; elle introduit une justification de l'énonciation, qui est présentée par le locuteur comme une vérité allant de soi (la proposition est présupposée).

Il a bien travaillé cette année, puisque il a obtenu son diplôme

- En employant *puisque*, le locuteur peut imposer au destinataire la vérité de la proposition. Il s'agit alors de forcer l'adhésion, d'agir sur l'autre, voire le contraindre par un coup de force.

Puisque je suis le chef, je décide

- Il se peut également que le destinataire soit le seul à admettre la vérité de l'argument. L'énonciateur attribue à son interlocuteur l'assertion introduite par *puisque*, qu'il ne partage pas forcément, mais qui justifie cependant sa propre énonciation.

Puisque tu es si intelligent, fais-le donc toi-même

➤ **Car**

La conjonction *car* se rapproche plutôt de *puisque* : elle introduit aussi une justification de l'énonciation de la proposition qui précède. Cependant, le locuteur reprend la proposition qui suit *car* à son compte, ce qui n'est pas toujours le cas avec *puisque*. Il pose la proposition principale et revient se justifier avec l'assertion introduite par *car* qui est donnée comme une raison de croire la principale vraie si celle-ci est contestée. Le locuteur montre ainsi une position défensive, comme s'il anticipait à l'avance une objection et qu'il produisait par avance sa défense.

Il faut rentrer car il va pleuvoir

➤ **En effet**

Cette locution peut concurrencer *car* pour indiquer une justification, mais ne connaît pas les mêmes contraintes syntaxiques.

Il ne pourra pas sortir ; il est en effet très malade

◆ **Attention** au pléonasme couramment critiqué : *car en effet*

c) Pour exprimer la *conséquence*

➤ **Donc**

Dans son rôle de connecteur argumentatif, *donc* a deux fonctions principales :

- « *donc* » **déductif**

Ce *donc* dégage une idée nouvelle, celle qui se déduit de la proposition précédente en se fondant sur de l'implicite. Le locuteur tire d'un fait une conséquence.

Il a hérité, il est donc très riche

- « *donc* » **conclusif**

Ce type de *donc* est plus spécifique au discours écrit ; le locuteur livre la totalité des moments de son raisonnement et *donc*, qui introduit une synthèse de ces différents moments, a pour fonction de clore une séquence. Il marque la fin d'une démonstration et annonce la conclusion attendue.

[...] *Concluons donc que ...*

➤ **Alors**

Alors peut marquer, entre autres, la **relation de cause à conséquence** entre les faits exprimés dans les propositions, mais il s'agit souvent d'une simple relation ; la relation consécutive est moins forte qu'avec *donc*.

Il n'y avait pas de bus, alors je suis venu à pied

➤ **Par conséquent / En conséquence**

Par conséquent met en relation les faits exprimés dans les propositions qu'il relie. Il indique la **relation de cause à effet** : il s'agit de la conséquence d'un fait sur un autre (et non pas d'une conclusion). Les deux propositions se situent au même niveau ; il n'y a pas de hiérarchie.

Le médecin est parti en vacances ; par conséquent, il ne peut pas vous recevoir

d) Pour exprimer l'opposition / la concession

➤ Mais

Mais est un connecteur assez complexe, car il connaît différents emplois :

- « *mais* » **non argumentatif** (plutôt à l'oral, et surtout en tête d'énoncé)

Comme beaucoup de connecteurs, *mais* ne joue pas forcément un rôle argumentatif, il peut aussi avoir un emploi phatique (il sert alors à prendre la parole) et / ou démarcatif (dans ce cas, *mais* signale un changement de point de vue, une rupture) :

non mais ! laissez-moi tranquille !

mais faites donc attention !

mais où avez-vous vu une chose pareille ?

- « *mais* » **argumentatif**

Dans la plupart des cas, *mais* est employé pour sa fonction argumentative. On pourrait distinguer différents types :

- « *mais* » **de renforcement**

Ce type de *mais* est le seul à ne pas exprimer une relation d'opposition : les deux arguments présentés et liés par *mais* sont coorientés, et servent la même conclusion (exprimée ou non).

je suis non seulement fâché, mais aussi extrêmement déçu

(conclusion implicite possible : « je ne veux plus vous voir »)

En liaison avec *non seulement* et combiné avec *aussi*, *même*, *en plus*, *également*, ce type de *mais* articule des arguments qui vont dans le même sens en venant en ajouter un nouveau ; ce dernier est présenté comme possédant plus de poids, comme étant plus fort que le premier argument (il existe donc une hiérarchie).

- « *mais* » **réfutatif**

Dans le cadre d'une réfutation, le *mais* réfutatif permet de reformuler positivement et de spécifier ce que la proposition précédente présente négativement ; cette première proposition est niée, puis remplacée / corrigée. Ce *mais* réfutatif articule

donc deux arguments anti-orientés et introduit un conflit de paroles (effet de polyphonie).

Il n'est pas célibataire, mais marié depuis cinq ans.

◆ Ce type de *mais* se rencontre obligatoirement dans une construction syntaxique comportant une négation, et paraphrasable par « *non pas* » (*il est non pas célibataire ...*).

• « *mais* » **concessif**

- Certains emplois de *mais* peuvent exprimer une concession :

Ce restaurant est cher, mais il est bon

La première proposition (*ce restaurant est cher*) oriente vers une certaine conclusion, non formulée (« n'y allez pas »), alors que la seconde proposition, introduite par *mais*, exprime un argument plus fort que la première, et impose la conclusion opposée (« allez-y ! »), conclusion visée par le locuteur. Ce dernier, après avoir prononcé *ce restaurant est cher*, prévoit que le destinataire en tirera la conclusion « il ne faut pas y aller » ; *mais il est bon* tend à empêcher cette éventuelle conclusion en signalant un nouveau fait qui la contredit.

(Cf. « *ce restaurant est bon, mais cher* »)

- La conclusion visée peut aussi être explicite :

il n'est pas grand, mais il est costaud

La première proposition (*il n'est pas grand*) laisse prévoir une conclusion « il n'est pas fort » ; la seconde proposition, introduite par *mais*, renverse cette présupposition, en affirmant explicitement la conclusion visée. Le travail interprétatif est alors facilité.

➤ **Certes ... mais**

Dans beaucoup de textes argumentatifs se trouvent des systèmes concessifs : certains termes, comme *certes, il est vrai, sans doute* introduisent une concession à une autre thèse, momentanément admise, et laissent attendre un *mais* (*néanmoins, au moins, toutefois, pourtant ...*) qui va la contredire.

Certes, ce restaurant est cher, mais il est bon

Certes souligne que la première proposition (*ce restaurant est cher*) est un argument pour une conclusion implicite (« il ne faut pas y aller »). Le locuteur reconnaît la pertinence de cet argument (« j'admets que ce restaurant est cher »), mais il s'agit du constituant argument le plus faible, et *certes* laisse entendre que l'argumentation vise probablement la conclusion contraire : par la suite, le locuteur va effectivement nier la conclusion admise dans un premier temps. *Certes* permet de ne pas disqualifier d'entrée ce qui va être contesté et marque la reconnaissance ou la prise en charge provisoire d'un argument (c'est un acte de concession). La proposition introduite par *mais* est chargée de redresser l'argumentation en introduisant un argument explicite en faveur de la conclusion visée (« il faut y aller »).

e) Pour exprimer l'ajout

➤ D'ailleurs

Le locuteur prétend viser une conclusion ; il donne pour cette conclusion un premier argument qui la justifie, et dans un second mouvement discursif, il ajoute un deuxième argument allant dans le même sens que le premier. Dans la mesure où le premier argument seul suffisait à l'argumentation, le locuteur prétend donc ne pas utiliser le deuxième, mais seulement l'évoquer, ne pas argumenter à partir du deuxième argument.

*Je ne veux pas louer cette salle ; elle est trop chère,
d'ailleurs elle ne me plaît pas*

- ◆ **Attention** On ne peut commencer un discours par *d'ailleurs* : il existe forcément un premier argument (explicite ou implicite).

Задания для самоконтроля:

1) Repérez les connecteurs dans les extraits suivants.

Quelle est la relation logique exprimée par chaque connecteur ?

« Il est démontré, disait-il, que les choses ne peuvent être autrement : car tout étant fait pour une fin, tout est nécessairement pour la meilleure fin. Remarquez bien que

les nez ont été faits pour porter des lunettes, aussi avons-nous des lunettes. Les jambes sont visiblement instituées pour être chaussées, et nous avons des chausses. Les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux ; aussi monseigneur a un très beau château : le plus grand baron de la province doit être le mieux logé ; et les cochons étant faits pour être mangés, nous mangeons du porc toute l'année. Par conséquent, ceux qui ont avancé que tout est bien ont dit une sottise : il fallait dire que tout est au mieux. »

(Voltaire, *Candide*, 1759)

« Le critique lit un livre afin d'y puiser suggestions, images et différents thèmes autour desquels il pourra broder en sorte que seul le point de départ le rattache encore à l'œuvre, le reste s'organisant, se construisant de façon parfaitement autonome. C'est pourquoi la lecture d'un article de critique littéraire ne nous renseigne pas le moins du monde sur ce qui constitue l'essence d'une œuvre [...] » (Ionesco, *Non*)

« Traduire de l'anglais en français, ce n'est pas un problème d'anglais, c'est un problème de français . Certes la connaissance de l'anglais est indispensable. Mais il s'agit pour le traducteur d'une connaissance passive, réceptrice, incomparablement plus facile à acquérir que la possession active, créatrice impliquée par la rédaction en français. »

(Michel Tournier, *Le Vent Paraquet*)

« Il n'exprime point la force par la grosseur des muscles, mais par la tension des nerfs. C'est non seulement la douleur qu'il sait le mieux exprimer, mais surtout, - prodigieux mystère de sa peinture, - la douleur morale ! » (Baudelaire, *Curiosités esthétiques*)

(Extraits de « *L'Approche méthodique des textes argumentatifs* » de Aude Lemeunier, 1997, Hatier)

2) Repérez les connecteurs dans les extraits suivants.

Quelle est la relation logique exprimée par chaque connecteur ?

Lettres extraites du courrier des lecteurs de *Phosphore*

(dans les numéros précédant les élections présidentielles de 2002)

N°243, septembre 2001, lettre 2, Julien

Faut-il croire à la politique ?

L'objectif des hommes politiques n'est pas de résoudre les problèmes de la société mais de détruire leurs adversaires. Noms d'oiseaux, argent sale, fausses promesses... Tous les moyens sont bons. Comment voulez-vous que les jeunes à qui on enseigne l'éducation civique, puissent éprouver le moindre intérêt pour la politique ? On dirait des bergers qui se disputent pour avoir un maximum de moutons. Dégradant pour les moutons ! Nous avons la chance de vivre dans un pays où la démocratie est reine, alors que certains vivent sous un régime où le droit de vote est un conte de fées. C'est pourquoi j'irai voter blanc aux prochaines présidentielles.

N°246, décembre 2001, lettre 14, Rafaëlle (Paris)

Si tu veux être libre

Julien (n°243), en votant blanc, tu choisis de ne pas choisir, de te faire emporter par la foule. Les autres choisiront pour toi... Les hommes politiques sont peut-être des « bergers qui se disputent pour avoir un maximum de moutons », mais il y en a au moins quelques-uns (j'espère) qui ont une vision de la France qui se rapproche peut-être de la tienne. Alors vote pour eux, si tu tiens à être libre.

N°248, février 2002, lettre 2, Dje Dje

La liberté de ne pas choisir

Rafaëlle (n°246), si tu votes blanc, tu choisis effectivement de ne pas choisir. Mais ça ne veut pas dire que tu te fais emporter par la foule. C'est tout le contraire, car tu

choisis de ne pas avoir d'élus et c'est notre droit à tous. Moi, je n'ai pas trouvé un seul homme politique qui ait ne serait-ce que le quart de mes idées. Alors je ne vois pas pourquoi je devrais voter pour quelqu'un si je ne trouve personne. La liberté, c'est le devoir de suivre ton instinct.

3) Repérez les arguments en vous basant sur l'étude des connecteurs

Ainsi tous les enfants recevront le bienfait de l'institution publique pendant sept années, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de douze ans : c'est le moment auquel il me paraît en effet le plus convenable de mettre un terme à l'institution publique. Car à dix ans, ce serait trop tôt, l'ouvrage est à peine ébauché. Mais à douze, le pli est donné et l'impression des habitudes est gravée de manière durable. Au reste, à dix ans, rendre les enfants à des parents pauvres, ce serait bien souvent leur rendre encore une charge ; par conséquent le bienfait de la nation serait incomplet. A douze ans en effet les enfants peuvent gagner leur subsistance ; ils apporteront donc une nouvelle ressource à leur famille.

D'après Michel Lepletier, *Plan d'éducation nationale*

Repérez et commentez les connecteurs. Faites le plan argumentatif du texte : (Thomas More, L'Utopie, (1516) trad.. 1842, Victor Stouvenel, rééd. En ligne.

Vous le comprendrez facilement, si vous réfléchissez au grand nombre de gens oisifs chez les autres nations. D'abord, presque toutes les femmes, qui composent la moitié de la population, et la plupart des hommes, là où les femmes travaillent. Ensuite cette foule immense de prêtres et de religieux fainéants. Ajoutez-y tous ces riches propriétaires qu'on appelle vulgairement *nobles* et *seigneurs* ; ajoutez-y encore leurs nuées de valets, autant de fripons en livrée ; et ce déluge de mendiants robustes et valides qui cachent leur paresse sous de feintes infirmités. Et, en somme, vous trouverez que le nombre de ceux qui, par leur travail, fournissent aux besoins du genre humain, est bien moindre que vous ne l'imaginiez.

Considérez aussi combien peu de ceux qui travaillent sont employés en choses vraiment nécessaires. Car, dans ce siècle d'argent, où l'argent est le dieu et la mesure universelle, une foule d'arts vains et frivoles s'exercent uniquement au service du luxe et du dérèglement. Mais si la masse actuelle des travailleurs était répartie dans les diverses professions utiles, de manière à produire même avec abondance tout ce qu'exige la consommation, le prix de la main-d'œuvre baisserait à un point que l'ouvrier ne pourrait plus vivre de son salaire.

Supposez donc qu'on fasse travailler utilement ceux qui ne produisent que des objets de luxe et ceux qui ne produisent rien, tout en mangeant chacun le travail et la part de deux bons ouvriers ; alors vous concevrez sans peine qu'ils auront plus de temps qu'il n'en faut pour fournir aux nécessités, aux commodités et même aux plaisirs de la vie, j'entends les plaisirs fondés sur la nature et la vérité.

Or, ce que j'avance est prouvé, en Utopie, par des faits. Là, dans toute l'étendue d'une ville et son territoire, à peine y a-t-il cinq cents individus, y compris les hommes et les femmes ayant l'âge et la force de travailler, qui en soient exemptés par la loi. De ce nombre sont les syphograntes ; et cependant ces magistrats travaillent comme les autres citoyens pour les stimuler par leur exemple. Ce privilège s'étend aussi aux jeunes gens que le peuple destine aux sciences et aux lettres sur la recommandation des prêtres et d'après les suffrages secrets des syphograntes. Si l'un de ces élus trompe l'espérance publique, il est renvoyé dans la classe des ouvriers. Si, au contraire, et ce cas est fréquent, un ouvrier parvient à acquérir une instruction suffisante en consacrant ses heures de loisir à ses études intellectuelles, il est exempté du travail mécanique et on l'élève à la classe des lettrés.

C'est parmi les lettrés qu'on choisit les ambassadeurs, les prêtres, les tranibores et le prince, appelé autrefois *barzame* et aujourd'hui *adème*. Le reste de la population, continuellement active, n'exerce que des professions utiles, et produit en peu de temps une masse considérable d'ouvrages parfaitement exécutés.

Ce qui contribue encore à abrégé le travail, c'est que, tout étant bien établi et entretenu, il y a beaucoup moins à faire en Utopie que chez nous.

Контрольные задания

EXEMPLES DE SUJETS

Vous ferez l'étude du circuit argumentatif de ce texte :

- **Vous reformulerez la thèse**
- **Vous dégagerez le plan et le mode d'argumentation**
- **Vous classerez les arguments les plus importants (juin 2011)**

Maison de l'histoire de France : faire la vérité sur notre passé commun

LE MONDE | 03.11.10 | 10h04

C'est avec étonnement et tristesse que nous avons lu votre tribune "La Maison de l'histoire de France est un projet dangereux" publiée le 20 octobre. Vous y décrivez la Maison de l'histoire de France, encore à naître, comme "*un projet dangereux*", témoin d'une "*France étriquée*", "*rabougrie*" par "*la peur de l'autre*". Pour vous, ce n'est pas une Maison de l'histoire de France qu'il faudrait ouvrir, mais un musée du XXI^e siècle, consacré à "*l'espace large*" de la mondialisation et aux "*impensés de l'Europe*".

L'ouverture à l'Europe et au monde est en effet une chance, celle des rencontres, des découvertes et du don. Mais les "*connexions*", les "*métissages*" dont vous parlez ne sont possibles que s'il existe, en premier lieu, des identités singulières ! La mondialisation n'est une chance que si elle est une symphonie de différences, non le fade mélange d'identités interdites et dissoutes !

Le rêve européen n'est sûrement pas dans la résignation frileuse à quelques vagues musées universels, mais bien dans une constellation de musées historiques éclairant, chacun dans sa singularité, l'histoire à facettes de l'Europe.

C'est dans ce sens que la Maison de l'histoire de France doit être pensée : comme un lieu d'ouverture et de partage autour de notre histoire commune, un lieu qui nous permette d'offrir notre passé à découvrir. Un musée n'est pas seulement un projet de recherche mais également un choix du cœur, un choix de mémoire : un hommage et un avertissement qui nous font vivre sous l'œil vigilant du passé.

Depuis son ouverture en 1987, le Deutsches Historisches Museum, à Berlin, retrace les pages contrastées de l'histoire allemande, sans impasses ni tabous. Il est l'un des plus visités d'Allemagne. Pensez-vous sincèrement que ce musée soit le témoin d'un rabougrissement cocardier de l'autre côté du Rhin ?

Bien sûr, en ces matières, une garantie scientifique est nécessaire. L'histoire n'est pas nourricière lorsqu'elle est partielle, et un tel projet ne saurait naître dans le soupçon de l'instrumentalisation. Mais justement, pourquoi faire croire, contre la vérité, que la Maison de l'histoire de France serait conçue comme un porte-voix du ministère de l'identité nationale ? Un conseil scientifique rassemblant trente historiens, français et étrangers, garantira son indépendance face au pouvoir politique et le ministère de l'identité nationale, contrairement à ce que vous laissez entendre, ne sera pas représenté au conseil d'administration du musée. Le futur directeur du musée, Jean-François Hébert, actuellement directeur du château de Fontainebleau, ancien président de la Cité des sciences et de l'industrie, a été nommé sur proposition de Frédéric Mitterrand. Et vous-mêmes, faites-vous vraiment travail d'objectivité lorsque vous créez un néologisme aux consonances propices à l'amalgame, "néonational", pour attaquer vos adversaires ?

Resteraient donc, comme c'est là l'objet de votre tribune, à discuter le choix de l'Hôtel de Soubise, siège des Archives nationales, pour implanter la Maison de l'histoire de France. Lieu choisi non pas pour sa beauté princière mais après que Jean-Pierre Rioux – qui n'est pas, vous l'admettez, un adepte de "l'histoire-bataille" – a été chargé d'examiner les possibilités offertes. Lieu dont le choix est cohérent avec la

montée en puissance des Archives nationales dans un nouveau bâtiment mieux adapté en Seine-Saint-Denis. Lieu enfin qui déchaîne les passions, lieu en grève... Mais n'est-ce pas une raison de plus, n'est-ce pas le moment ou jamais pour les historiens que vous êtes, d'être impartiaux lorsque vous entrez dans le débat ?

Nous vous appelons donc à ne pas mettre la science historique au service d'une cause particulière, mais à celle seule de faire la vérité sur notre passé commun.

Renaud Dozoul, architecte, Henri Sicard, poète

Partiel novembre 2010

A partir de l'article ci-dessous, vous construirez une contre-argumentation structurée ayant pour point de départ le résumé de la thèse de l'auteur. Vous utiliserez au moins cinq arguments différents que vous identifierez dans la marge.

Présentation, écriture et respect des normes syntaxiques et orthographiques compteront pour 10% de la note.

La retraite à 60 ans est une affaire de justice *LE MONDE*. | 16.11.10 |

Il faut pour commencer distinguer deux espèces du travail, celle qui est gratifiante et celle qui est ingrate. Les travaux gratifiants sont plaisants par eux-mêmes, ou, au moins, intéressants. Le travailleur "s'y retrouve", c'est-à-dire qu'il trouve dans la tâche elle-même ce qui satisfait son désir, ou correspond à son intérêt, même si tout n'y est pas plaisant. L'utilité du travail pour la collectivité passe alors au second plan, de même que son utilité vitale pour le travailleur lui-même. Un travail gratifiant n'est pas effectué pour le salaire, même si on le fait contre un salaire, et il peut arriver qu'on le fasse bénévolement.

De telles tâches produisent plusieurs sortes de satisfaction : le plaisir d'exercer sa maîtrise, celui de la montrer et d'en recevoir la reconnaissance, celui de constater les progrès de la personne qu'on initie, l'intérêt qu'on trouve à chercher ce qui empêche ce progrès. De quelque plaisir ou intérêt qu'il s'agisse, les travaux qui les offrent peuvent être classés comme gratifiants. Une des preuves de la réalité de ces travaux est constituée, précisément, par l'existence sociale avérée de leur exercice bénévole ;

là où il y a des amateurs à côté des professionnels, il y a indubitablement un travail gratifiant. L'amateur est celui qui aime et là où il y a de l'amour, il y a de l'aimable.

Gratifiants, ces travaux ne sont pas sans fatigue ni usure. Le vieillissement, d'autre part, affaiblit la capacité du travailleur. Pour ces deux raisons, il ne peut être question de les exercer indéfiniment. Cependant, en toute rigueur, il s'agit moins ici d'un droit à la retraite que d'un devoir. On peut donc admettre, en ce qui concerne les travaux gratifiants, qu'ils puissent être continués, après soixante ans, tant que le travailleur en a la pleine capacité et reste sensible au plaisir et à l'intérêt de sa tâche.

Restent les travaux ingrats. En eux personne ne se retrouve, car leurs gestes sont sans plaisir ni intérêt, quand ils ne sont pas franchement douloureux. Ce sont les travaux pénibles. Le gouvernement français prétend en tenir compte dans la nouvelle loi, mais il confond la pénibilité avec la nocivité du travail. Il est bien normal de reconnaître à celui que son travail dégrade et détruit le droit d'en être débarrassé au plus vite, mais il n'y a pas besoin de souffrir du travail pour souffrir au travail. La pénibilité, comme telle, s'éprouve mais ne se constate pas objectivement ni ne se mesure. C'est un "vécu", une conscience, un cogito.

C'est, à mon avis, cette "plaie" du travail ingrat, plaie parfois sans blessure ni lésion, que le droit à une retraite précoce reconnaît et cherche à compenser. Autoriser un travailleur à quitter le travail à 60 ans, comme d'ailleurs à travailler seulement 35 heures par semaine au lieu de 39, c'est reconnaître que beaucoup de travaux sont désespérément ingrats, et servent la société sans servir le travailleur. On peut diminuer la nocivité d'un travail autrement qu'en diminuant sa durée, par l'amélioration de ses conditions, mais la pénibilité est sans remède spécifique, car elle est inhérente aux tâches et au caractère marchand du travail.

Il y a bien une maîtrise du travailleur, dont l'exercice pourrait être gratifiant, mais cette maîtrise s'acquiert sans grandes difficultés, du moins dans le cas du travail salarié. Le plaisir de son exercice est donc maigre. La maîtrise des travaux ingrats a le caractère de toutes les routines : l'aisance des gestes n'a pas le sens de la difficulté vaincue, mais seulement celui de l'attention devenue inutile. La virtuosité habite les gestes, la routine les déserte. Les travaux ingrats n'absorbent pas l'attention, mais il ne

la libèrent pas, pour autant, car il faut rester vigilant pour ne pas se tromper, et pour éviter les accidents. Tout est prêt pour l'ennui massif.

La maîtrise demande cependant une grande attention au moment de son acquisition, mais le caractère marchand du travail empêche de prendre son temps quand on apprend. Il faut que le travail devienne le plus vite possible productif. Le travailleur se tourmente donc de ne pas apprendre assez vite et quand il sait, il s'ennuie. Entre une brève anxiété et un interminable ennui, le travail ingrat s'étire donc au fil des instants. Le travailleur apprend à ne pas regarder l'horloge, à penser à autre chose. Certains viennent au travail imbibés d'alcool ou abrutis par le cannabis.

Comment remédier à l'ingratitude essentielle du travail ? En diminuant sa durée. Il n'y a aucun autre moyen de sortir de là. Ce fait appartient au refoulé des sociétés technologiquement évoluées. On veut bien y penser un instant, avec un sourire gêné, puis on l'oublie au plus vite pour penser à ce qui se compte et à ce qui se voit. La gauche éprouve la même gêne que la droite, mais diminue, elle au moins, une durée que la droite, aujourd'hui, sous nos yeux, allonge, de façon docte et pateline, au mépris de la justice. / Jean-Bernard Mauduit, philosophe

Partiel 2009

- 1) Comment l'auteur s'implique-t-il dans l'argumentation. Quels sont les indices qui vous permettent de le dire ?(4 points)**
- 2) Reformulez la thèse de l'auteur (2 points)**
- 3) Faites une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en vous reposant sur des indices textuels (14 points)**

***Débattons*, par Eric Fottorino LE MONDE | 06.11.09 |**

Plutôt que d'alimenter le vain débat sur l'opportunité du débat, ce qui fera gagner en temps ce qu'on perdra en polémique, il nous paraît plus utile d'aller d'emblée au fond de l'affaire : quels sont les traits de l'identité nationale ? Sachant que, comme ceux d'un visage, a fortiori de millions de visages, ces traits ne peuvent être ceux, terrifiants de fixité, d'un Dorian Gray, mais doivent évoluer, s'ajuster, s'enrichir, si on

admet que la nation est une entité vivante et vivace. Celle de 2009 n'est pas exactement celle des années 1980, encore moins celle de l'après-guerre, sans parler du Moyen Age ou de la Révolution. L'heure est à l'universalité, qui interdit de choisir une part de l'humanité au détriment d'une autre. Les historiens tiennent la bataille de Bouvines (1214) pour le premier témoignage, dans sa version combattante, du sentiment national ; Michel Rocard, sur le site du *Nouvel Observateur*, a raison de rappeler qu'à Valmy (1792), première grande victoire de l'armée de la République, pas un quart des hommes de Dumouriez ne parlaient français

Mais s'en tenir à ces références de l'Histoire, à la terre et au sang comme seuls marqueurs admis de l'identité, négliger le vouloir vivre ensemble qui cimente les vraies nations, en un mot préférer le "*rossignol des carnages*" Maurice Barrès au volontarisme humaniste d'Ernest Renan serait donner au débat qui s'ouvre une inquiétante étroitesse.

Comme tous les grands pays d'immigration, qui fondent leur richesse dans l'intégration d'autres histoires au gré du hasard et de la nécessité, la France doit se poser, se reposer la question de son identité nationale. Les Etats-Unis n'ont cessé d'y répondre, comme aussi le Brésil, et ce n'est pas pour rien que ces pays ont fait du métissage un moteur, sinon une condition, de leur puissance économique.

Jamais par le passé la société française n'a été aussi mêlée. Le creuset républicain d'aujourd'hui est miné par le creusement des inégalités. Et cet écart grandissant entre Français sépare d'abord ceux dits "de souche" de ceux dont l'origine est à rechercher, par exemple, de l'autre côté de la Méditerranée, même si deux voire trois générations se sont coulées dans un moule français obsolète.

Il est certes gênant de voir poindre avec le lancement du débat sur l'identité nationale des calculs électoraux, si près d'un scrutin régional où le pouvoir irait marauder sur le terrain idéologique du Front national pour mieux, une fois encore, le réduire. Mais ce qui serait inacceptable, et même odieux, serait d'aborder cette question dans une visée coercitive : définir des normes d'identité française qui serviraient à exclure et non à intégrer, à exacerber les différences quand il faudrait s'en nourrir, à mieux rassembler ceux qui se ressemblent pour mieux stigmatiser les parcours venus d'ailleurs.

"Le patriotisme c'est l'amour des siens, le nationalisme c'est la haine des autres", affirmait Roman Kacev, écrivain français et compagnon de la Libération connu sous le nom de Romain Gary. Dans notre pays où les contrôles d'identité touchent trop souvent les personnes de couleur, laissant planer l'existence inavouable du délit de faciès, le gouvernement a ouvert un débat essentiel qui pourrait se retourner contre la société. Comment aborder sereinement cette question quand la République ne prouve pas chaque jour qu'elle respecte l'égalité des citoyens, toutes origines confondues ? Si de tout ce bruit ne sort qu'un discours sécuritaire renforcé, sur fond de *Marseillaise* et de drapeau qui claque, la France aura manqué un rendez-vous avec elle-même. Faute d'avoir su mesurer l'envie d'être français de ceux qui sont nés de racines étrangères. M. Besson a lancé un débat. A tous les Français de lui répondre. Avec conviction, ouverture et vigilance. La vérité du moment est à ce prix.

Partiel 2010

1 Comment l'auteur s'implique-t-il dans l'argumentation. Quels sont les indices qui vous permettent de le dire ?(4 points)

2) Reformulez la thèse de l'auteur (2 points)

3)Faites une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en vous reposant sur des indices textuels (14 points)

Chronique *Ecran total*, par Robert Solé LE MONDE | 25.11.08 | 13h09

1 | Cessons, je vous prie, de râler à tout propos ! Dès qu'une bonne réforme est
2 | annoncée, la moitié de la France rouscaille et rue dans les brancards.
3 | Certes, **on** peut discuter de la suppression de la publicité sur les chaînes
4 | publiques après 20 heures, puisque les programmes de la soirée commenceront
5 | plus tôt. Consommer des séries policières avec une demi-heure d'avance peut
6 | en effet donner des indigestions. Mais n'oublions pas que la réforme de
7 | l'audiovisuel public aura l'immense avantage d'enrichir les chaînes privées.

8 | L'essentiel est ailleurs : le président de France Télévisions ne sera plus nommé
9 | (et révoqué) par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mais par le chef
10 | de l'Etat. Depuis le temps que nous le réclamions ! Finis, les risques de
11 | dérapage. Etant l'obligé du président de la République, le patron de la télé
12 | publique saura devancer ses souhaits. Qui, mieux que le directeur des
13 | programmes de l'Elysée, pourrait inspirer celui qu'il aura nommé ?
Soyons courageux. Osons supprimer la publicité commerciale agressive pour la
remplacer par de la publicité politique déguisée.

Partiel novembre 2008

1. Comment l'auteur s'implique-t-il dans l'argumentation. Quels sont les indices qui vous permettent de le dire ? (4 points)
2. Reformulez la thèse de l'auteur (2 points)
3. Faites une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en vous reposant sur des indices textuels (14 points)

Il doit de nouveau être permis de conduire !,

par Dominique Bussereau LE MONDE | 25.11.08 |

1 | **P**asser son permis à l'heure actuelle n'est pas une mince affaire. Il faut tout
2 | d'abord s'armer de patience, les délais d'attente étant longs : trois mois dans le
3 | meilleur des cas, de six à neuf mois dans le pire. En cas d'échec, ces délais
4 | s'allongent encore de plusieurs mois. Il faut ensuite déboursier une somme
5 | conséquente, particulièrement lourde pour les jeunes, les étudiants, les personnes
6 | n'ayant pas de revenus fixes
7 | Le coût moyen du permis B est estimé à 1 200 euros. Là encore, le moindre échec
8 | coûte cher : tous les candidats contraints, après une tentative infructueuse, de
9 | repasser le permis devront dépenser de 500 à 1 000 euros supplémentaires pour
10 | prendre d'autres leçons de conduite et s'inscrire une nouvelle fois aux épreuves

11 pratiques. Précisons à ce propos que l'Etat ne perçoit aucun droit d'examen pour
12 les épreuves du permis : à cet égard, notre pays fait exception parmi ses voisins
13 européens.

14 Nous l'avons souligné : les délais d'attente et les coûts sont aggravés du fait d'un
15 échec éventuel. Mais cette "éventualité" se produit dans la moitié des cas. Parmi
16 le 1,3 million de personnes qui ont passé les épreuves de conduite en 2007, seules
17 704 000 ont réussi leur permis. Autant dire que le taux de réussite à l'examen le
18 plus passé en France chaque année n'est guère satisfaisant...

19 Or chacun le sait : le permis de conduire est un outil indispensable pour l'insertion
20 professionnelle et sociale, notamment pour les jeunes. Au-delà des déplacements
21 entre le domicile et le lieu de travail, l'exercice de nombre de professions requiert
22 de savoir conduire. Corollaire : trouver du travail sans permis voiture relève du
23 parcours du combattant.

24 Conscient de l'enjeu de société qu'il représente et des dysfonctionnements actuels,
25 le président de la République, lors du conseil restreint de la sécurité routière du 21
26 décembre 2007, a jugé indispensable de réformer le permis de conduire, afin de
27 *"faciliter l'accès des jeunes à la conduite, d'améliorer la qualité du service et la*
28 *sécurité routière"*. Ce dernier point me semble fondamental : outre les délais, le
29 coût, le taux d'échec, la formation au permis de conduire ne sensibilise pas
30 suffisamment les jeunes conducteurs aux risques encourus.

31 En ce domaine, les chiffres sont éloquentes : les jeunes se tuent au volant deux
32 fois plus que les autres catégories de conducteurs. En 2007, 21 % des
33 personnes mortes sur la route avaient entre 18 et 25 ans, catégorie qui ne
34 représente pourtant que 9 % de la population française. Il convient donc
35 d'améliorer la formation dispensée dans les écoles de conduite en l'axant
36 davantage sur les questions de sécurité routière : notre objectif est de diviser
37 au moins par trois le nombre de jeunes tués au volant d'ici à 2012.

38 Savoir conduire, c'est apprendre à "se conduire", à avoir un comportement
39 responsable sur la route vis-à-vis des personnes qui nous entourent sur la voie
40 publique, des autres conducteurs, des piétons, des cyclistes ; responsable vis-à-vis

41 de l'environnement, entendu au sens large. La formation doit encourager les
42 futurs conducteurs à user de leur voiture de façon intelligente et promouvoir
l'éco-conduite.

Enfin, ce sont les conditions de passage du permis, souvent assez obsolètes, que nous voulons changer. Je songe par exemple aux séances de diapos dans des salles combles, avec des questions donnant l'impression d'être des pièges plus qu'un moyen de tester les connaissances du code de la route. Rendre le permis voiture plus rapide, plus simple d'accès et moins onéreux ; améliorer la qualité de la formation pour renforcer le taux de réussite aux examens ; sensibiliser aux questions de sécurité routière et de respect de l'environnement : voilà les cinq objectifs qui ont convaincu le gouvernement de réformer en profondeur notre permis de conduire. Cette réforme est prête à être mise en oeuvre. **Dominique Bussereau** est secrétaire d'Etat chargé des transports.

Partiel janvier 2009

- 1) **Comment les auteurs s'impliquent-ils dans l'argumentation ? Quels sont les indices qui vous permettent de le dire ?(4 points)**
- 2) **Reformulez la thèse de l'auteur (2 points)**
3. **Faites une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en vous reposant sur des indices textuels (14 points)**

Sans-logis : le gouvernement n'a pas tenu ses promesses

LE MONDE | 27.11.08 |

1 **I**l y a un an, un événement exceptionnel a eu lieu à Paris. Consacrée à la
2 question des sans-abri, scandale permanent de notre société, une "conférence
3 de consensus" a réuni pendant deux jours des centaines de professionnels de
4 terrain, de sans-abri et d'experts sous l'égide de la Fédération nationale des
5 associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars). Christine Boutin,
ministre du logement, de la ville, mais aussi de la pauvreté et de l'exclusion,
a ouvert les travaux en s'engageant, la "*rage au coeur*", à "*reprendre le*

6 *maximum des propositions*" qui seraient faites à l'issue de ces travaux.

7 Un jury de seize personnes, présidé par le conseiller d'Etat Jean-Marie
8 Delarue, s'est ensuite enfermé pendant deux jours pour tenter de dégager un
9 "*consensus*" sur la politique qu'il conviendrait de suivre. Ce jury, dont les
10 signataires de cette tribune faisaient partie, a remis un rapport suggérant une
11 nouvelle approche pour réduire le nombre de sans-abri, ainsi que de
12 nombreuses propositions concrètes.

13 Où en est-on un an plus tard ? Nulle part ou presque. La nomination d'un
14 "super- préfet", rattaché au premier ministre, chargé de la coordination de
15 l'action en direction des personnes sans abri et mal logées, laissait entrevoir
16 l'espoir d'une conception nouvelle des politiques publiques face à cet enjeu
17 de société. Hélas, ce ne fut pas le cas. Le jury avait posé comme principe
18 d'une politique publique "*que personne ne soit contraint de vivre dans la*
19 *rue*". Le premier ministre François Fillon l'avait repris à son compte. Or, le
20 gouvernement vient de lancer le plan hivernal 2008-2009, et ce principe n'y
21 apparaît nulle part. Ce qui veut dire qu'il y aura encore des structures
22 éphémères pendant l'hiver, qui fermeront au printemps.

23 Qu'advient-il alors des gens "*mis à l'abri*" en mars 2009 ? Le jury avait
24 aussi fixé le principe d'une "*sortie par le haut*" de la question des sans-abri :
25 plutôt que d'empiler les mesures d'urgence, il faut, comme cela a été fait
26 dans d'autres pays, mettre l'accent sur la prévention et le logement, ce dernier
27 étant le socle de toute insertion. D'où la nécessité d'une politique de
28 construction de logement social qui offre aux plus démunis des loyers très
29 modérés.

30 Or que prévoit le projet de loi de finances pour 2009 ? Un désengagement
31 de l'Etat de la politique du logement, avec une baisse de 30 % des crédits
32 pour la construction de logements sociaux ! Signe que la lutte en faveur des
33 sans-abri est loin de ses priorités, le gouvernement souhaite maintenant
34 comptabiliser l'accession sociale à la propriété dans le quota de 20 % de
35 logements sociaux imposé aux communes de plus de 3 500 habitants par la

36 loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU). Autrement dit, ceux qui
37 n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété et qui ont besoin d'un logement
38 locatif devront faire de la place aux autres... Le Sénat s'est cabré, mais le
39 gouvernement entend revenir à la charge en deuxième lecture du projet de
40 loi Logement à l'Assemblée. Qui vise-t-on à protéger ainsi : ceux qui n'ont
41 pas de toit ou les maires qui ferment les portes de leur ville aux plus démunis
42 d'entre nous ?

43 Pour être efficace, pas de miracle : il faut construire 500 000 logements
44 accessibles aux plus démunis. Le député Etienne Pinte, chargé par le premier
45 ministre d'élaborer un rapport, partage notre approche. Il n'a pas plus été
46 suivi. *"Skip the shelters !", "Sautez l'étape de l'hébergement d'urgence !"*
47 nous avaient conseillé des intervenants étrangers lors de la conférence de
48 consensus. Il ne sert à rien de gonfler le dispositif d'abris d'urgence, l'effort
49 doit être concentré sur le logement social.

50 Or, c'est cette logique d'hébergement qui est renforcée. Quelques efforts
51 ont été faits pour humaniser des centres d'hébergement et pour renforcer
52 l'"aller vers" (25 équipes mobiles nouvelles)... Mais le problème, ce n'est
53 évidemment pas la reconduction de ces programmes, hélas nécessaires, mais
54 le fait qu'ils ne s'articulent pas avec une stratégie visant les causes du
55 phénomène. Cette approche asilaire a pour résultat de laisser à la rue les
56 couples, les personnes avec des chiens ; pour résultat d'empêcher les SDF de
57 se poser, de garder quelques affaires personnelles, d'avoir un "chez soi" et
58 donc d'envisager un parcours d'insertion. Sur le logement à la sortie de la
59 prison, une expérimentation a été engagée dans sept départements. Mais
60 pour le reste ? Rien sur la mise en cohérence des politiques publiques
61 (emploi, santé, logement, etc.), qui seule permettrait d'appréhender avec
62 efficacité la situation des sans-abri. Rien d'envergure en matière de
63 prévention. Rien sur les jeunes. Rien sur l'organisation, à l'échelon des
64 "bassins de vie", de prises en charge adaptées aux réalités de la vie des
65 personnes sans abri. Rien sur l'aménagement de l'espace public...

66 Lorsque l'on songe aux ambitions de 2007, le compte n'y est pas. Où sont
67 passés les engagements publics du gouvernement ? Avec un budget
68 logement en baisse de 7 %, comment ne pas s'interroger sur la sincérité de
69 ces derniers ? Les Pays-Bas ont réduit à presque rien le nombre de sans-abri
70 dans leurs rues. La Grande-Bretagne a fait de même. Le Danemark
71 également.

72 Pourquoi serait-ce plus difficile pour la France ? Lorsqu'il s'agit de sauver
le système bancaire, prendre un problème à bras-le-corps ne semble pas
impossible aux décideurs politiques français. Pourquoi ne peut-on pas faire
de même lorsqu'il s'agit de s'attaquer à une situation intolérable dans laquelle
sont plongées plus de 200 000 personnes ?

**Bernard Antonioli, Christine Boubet, Jean-Claude Bouvier, Marie
Gaille, Pierre Gaudreau, Luc Gwiazdzinski, Anousheh Karvar, Marc
Loriol, Jean-Luc Outin, Pascal Riché, Yves Rousset, Marie-Christine
Sarre,**

Partiel – décembre 2009

- 1) Comment les auteurs s'impliquent-ils dans l'argumentation. Quels sont les indices qui vous permettent de le dire ?(4 points)**
- 2) Reformulez la thèse de l'auteur (2 points)**
- 3) Faites une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en vous reposant sur des indices textuels (14 points)**

Le travail le dimanche, une mauvaise idée *LE MONDE* | 26.11.08 |

1 **C'**est sans doute l'ironie de l'histoire. La liberté d'entreprendre et l'économie de
marché triomphent partout et dans le même temps le profit voulu pour lui-même,
recherché par tous les moyens et déconnecté de l'économie réelle, montre toute la

2 puissance de sa nocivité.

3 Cela doit nous conduire sur le plan national à ne pas laisser au seul marché le soin
4 de réguler l'activité. Ainsi, la proposition de loi en débat sur le travail dominical
5 accroît quatre risques : la régulation des commerces par le seul marché, la
6 compétition entre les territoires, la dichotomie entre le consommateur et le
7 citoyen et l'inégalité entre les salariés.

8 Tout d'abord on veut limiter l'ouverture dominicale à certaines zones
9 géographiques, des "groupements urbains d'un million d'habitants". Si la volonté
10 de ne pas soumettre l'ensemble des territoires à cette autorisation est louable, il
11 faut en craindre les effets. Que deviendront les commerces concurrents qui, situés
12 du mauvais côté de la frontière, verront partir leurs clients du week-end vers "la
13 zone" ? Et les commerces de proximité qui ont besoin d'un flux de passants pour
14 vivre ? Ils seront à l'évidence appauvris et demanderont aux pouvoirs publics
15 d'ouvrir à leur tour le dimanche. Alors, le marché aura eu raison des pseudo-
16 frontières administratives ; d'ailleurs, c'est le cas partout. Et nous aurons abouti à
17 un résultat dont visiblement personne ne souhaite l'avènement : la généralisation
18 sans restriction du travail dominical.

19 Cette compétition entre les commerces affectera les territoires. Il est à craindre
20 que le phénomène de "pompe aspirante" soit accentué, quand tout le monde en
21 constate déjà la nuisance pour nos commerces de centre-ville. La logique pure de
22 marché prévalant ainsi entre les territoires produira les effets habituels : une
23 concentration accrue du commerce dans les mains d'un petit nombre d'opérateurs,
24 et donc en un petit nombre de lieux.

25 Car c'est une des conséquences fréquentes de la liberté du marché livrée à elle-
26 même : elle conduit presque toujours à des situations d'oligopole dont le bien-
27 fondé social et économique n'est pas démontré. Remarquons, d'ailleurs, que les
28 représentants des artisans, du commerce de proximité et des PME sont opposés à
29 la perspective d'un élargissement du travail dominical car ils n'auraient pas les
30 moyens de lutter contre cette concurrence déloyale.

31 Les sondages produisent des résultats partagés à souhait, et leurs commentaires

32 sont parfois déviés. D'abord, la majorité de l'opinion n'est pas orientée aussi
33 clairement en faveur de l'ouverture dominicale qu'on veut bien le dire. Ensuite,
34 ceux qui accueillent volontiers cette perspective lorsqu'ils sont dans la posture des
35 consommateurs deviennent très réservés lorsqu'ils peuvent être concernés comme
36 travailleurs.

37 On veut bien avoir des services et des commerces à portée de la main, sauf s'il
38 faut se lever de bonne heure le dimanche pour que cela fonctionne... Comment
39 l'encouragement d'une telle schizophrénie pourrait nous procurer une croissance
40 importante et durable ? A moins de considérer que la richesse se réduit à sa seule
41 expression quantitative et monétaire, ce qui est indéfendable. Et à supposer que
42 l'extension de l'ouverture dominicale crée des emplois, ce qui n'est pas démontré :
43 toutes les études montrent qu'un emploi créé dans la grande distribution en détruit
44 trois dans le commerce de détail.

45 Il est dit que les salariés concernés par ce projet seraient protégés par le
46 volontariat ; ils ne pourraient donc encourir aucune sanction pour avoir refusé de
47 travailler le dimanche. Il ne manquerait plus que ça ! Mais qui pourra reprocher à
48 un chef d'entreprise, en bon gestionnaire, de privilégier la progression de carrière
49 de ceux qui auront fait l'effort de se mobiliser les dimanches ? Personne.
50 L'instauration du travail dominical sans limitation dans certains secteurs produira
51 donc, à coup sûr, deux catégories de salariés, du fait d'une discrimination
52 exagérément positive liée à la bonne marche de l'activité.

53

54 LES LIMITES DU VOLONTARIAT

55 Et puis, chacun connaît les limites du volontariat : sans faire de procès d'intention
56 aux chefs d'entreprise, il est peu probable que les salariés sollicités le dimanche
57 puissent avoir d'autre choix que celui d'accepter. Parfois même, les parents isolés
58 seront mis dans la situation de devoir travailler le dimanche pour préserver leur
59 métier et son évolution, avec la conséquence que l'on imagine sur la garde de
60 leurs enfants : devront-ils dépenser la majeure partie de leur rémunération
61 bonifiée (lorsqu'ils l'auront obtenue) pour rémunérer leur assistante maternelle ? Il

62 est difficile d'entrevoir, dans les situations de ce genre, un réel progrès social.

63

64 Certes, ces différents risques ne sont pas l'intention des promoteurs de la
65 proposition de loi en débat. Ils y sont cependant contenus en germe. Et il est tout
66 de même très malvenu qu'un tel message soit adressé aux Français par les temps
67 qui courent. La crise mondiale devrait nous inviter à prendre le temps de réfléchir
68 à ses causes et à ses conséquences. Alors que l'absence de repères personnels et
69 sociétaux est de plus en plus cruelle, il n'est pas acceptable de faire courir aux
70 Français ce risque de généralisation du travail dominical, proche ou lointain. Et,
71 dans cette proposition de loi, ce risque est plus proche qu'on veut bien l'admettre.
72 Pour cette raison, même s'il faut trouver les moyens de régler localement les
situations aujourd'hui irrégulières, il n'est pas souhaitable qu'elle soit inscrite à
l'ordre du jour de notre Assemblée.

Jean-Frédéric Poisson (Yvelines), Marc Le Fur (Côtes d'Armor), Philippe Meunier (Rhône), Xavier Breton (Ain), Marie-Christine Dalloz (Jura), Laure de la Raudière (Eure et Loir), Jean Dionis du Séjour (Lot-et-Garonne), Hervé Gaymard (Savoie), Philippe Gosselin (Manche), Bernard Reynes (Bouches-du-Rhône), Patrice Verchere (Rhône), Maire-Jo Zimmermann (Moselle) et 46 autres députés des groupes UMP et Nouveau Centre.

Partiel janvier 2010

- 1. Vous reformulerez l'article de François Meunier sous la forme d'un résumé concis (réduction au quart du texte) qui respecte l'énonciation et la structure du texte initial. (8 points)**
- 2. Vous rédigerez une réfutation construite et organisée du point de vue de François Meunier dans cet article en sollicitant impérativement, mais non exclusivement, au moins cinq types d'arguments différents que vous identifierez clairement dans la marge. (12 points)**

Mettre en VO les séries américaines à la télévision !

par François Meunier

En pratique, l'Europe du Nord (Scandinavie et Pays-Bas) est bilingue. Les gens y parlent la langue du pays bien sûr, le néerlandais, le suédois, etc., et... l'anglais. Le touriste témoigne de la qualité de l'anglais de l'homme de la rue.

L'explication vient très vite, notamment des responsables de l'éducation nationale dans ces pays : la télévision ne double pas les émissions importées, feuilletons, séries, films..., qui, pour l'écrasante majorité, viennent des Etats-Unis ou bien sont directement tournés en anglais. Quand l'enfant commence l'apprentissage de l'anglais (vers 9 ans aux Pays-Bas), cela consiste à fixer la langue écrite, sachant qu'il maîtrise déjà assez bien la structure de la phrase et sa sonorité.

Il ne faut pas s'étonner que la télévision soit le vecteur le plus puissant dans l'apprentissage et l'harmonisation de la langue. C'est la télévision publique italienne qui, après la guerre, a facilement et mieux que l'école imposé l'italien moderne, c'est-à-dire la langue de Florence, dans tout le pays. Le phénomène joue désormais dans quantité de pays émergents, comme l'Inde, au profit des langues véhiculaires, l'hindi et l'anglais. La qualité de l'anglais parlé est tout à fait bonne dans certains pays de l'Est, comme les pays baltes ou la Tchéquie, aidés par leur refus culturel du russe et de l'allemand.

On est loin d'en être là dans les grands pays développés non anglophones. Ici, la langue a une assise démographique plus importante, le pays est moins ouvert sur l'extérieur et donc moins à la recherche d'une langue véhiculaire internationale, les frais de traduction et de doublage sont amortis sur une population plus grande, etc. Les grands pays européens, dont la France et même l'Allemagne, sont sur ce modèle, l'assez bonne maîtrise de l'anglais dans ce pays étant attribué à une éducation nationale plus performante dans l'enseignement des langues. Les grands pays émergents le sont aussi pour des raisons différentes, Chine et Russie par exemple sortant de générations d'isolement. Et, sans déprécier la puissance culturelle de certains petits pays (voir l'immense siècle d'or des Pays-Bas au XVIIe siècle), les grands pays ont pu développer une culture nationale, à partir de leur langue, de dimension et d'influence internationales.

Il en va ainsi au premier chef de la France. La forte vision qu'elle a de sa destinée repose pour beaucoup sur son rayonnement culturel, évidemment de premier plan, mêlant étroitement les valeurs universalistes avec sa littérature, ses arts et sa langue. C'est le pays de Pascal, d'Hugo et de Flaubert. Ce sentiment est d'autant plus affirmé que le français pouvait prétendre occuper il y a un siècle la place actuelle de l'anglais, du moins parmi les élites. C'est ce qui explique que la défense de sa langue soit devenue, dès que l'hégémonie de l'anglais s'est affirmée, une question politique nationale. Il fallait protéger la langue, en favorisant l'usage du français dans la vie quotidienne et en protégeant les producteurs culturels faisant usage de cette langue. La loi Toubon en est l'exemple législatif. Ainsi, une télévision publique qui ne parlerait pas français heurterait de plein fouet cette demande profonde du corps politique de protéger la langue et ses locuteurs.

Le dilemme est connu. Une protection trop faible empêche que le français constitue sa propre culture. A ce titre, l'usage croissant de l'anglais à l'université peut inquiéter. Mais une protection trop forte empêche qu'il s'enrichisse des influences étrangères, essentielles aussi pour que se perpétue une "*haute culture*" en français. Il ne s'agit pas ici de donner une solution à cette question difficile.

Mais la réalité est celle-ci : les jeunes Français parlent mal l'anglais, et cela les handicape pour les besoins de la vie d'aujourd'hui. L'embauche dans les grandes sociétés donne désormais une prime significative aux anglophones, et de plus en plus pour des postes modestement qualifiés. Faire barrage à l'anglais est donc utile, mais ... *up to a point (jusqu'à un certain point)*, comme on dirait là-bas. Comme les enfants des familles aisées contreviennent à ce handicap par un investissement extrascolaire de leurs parents, c'est même un facteur supplémentaire de clivage social.

La proposition découle naturellement. La télévision publique, voire toutes les télévisions si le CSA en reçoit l'instruction, ne doit plus s'obliger à doubler en français les nombreuses émissions, surtout les "*séries*", venues du monde anglo-saxon. Par souci d'équilibre, si cela ne devait pas en chasser l'audience et donc les pénaliser, il pourrait en aller de même pour les émissions venues d'autres langues. Vingt ans de ce régime en France comme hier aux Pays-Bas suffirait pour que nos jeunes attrapent avant le secondaire l'"oreille" de la langue, propre à son assimilation rapide. Et cela, quelle que soit la catégorie sociale de la famille de l'enfant. Accessoirement, la mesure ne pénaliserait pas forcément la production télévisuelle francophone, qui jouerait de sa familiarité et aurait le cachet d'une proximité culturelle plus grande.

A vrai dire, l'ironie est qu'aujourd'hui, les téléspectateurs, c'est-à-dire tous les Français, absorbent à haute dose la culture américaine et s'imprègnent de ses valeurs, avec une indéniable influence, en bien et en moins bien, sur l'évolution culturelle du pays, mais en laissant de côté l'aspect le plus utilitaire de la culture anglo-saxonne, à savoir sa langue. Et la véritable porte à une attitude critique vis-à-vis de cette impressionnante culture. Il est, de ce point de vue, plus cohérent d'obliger la VO à la télévision, ce que les cinéphiles exigent depuis belle lurette.

François Meunier est professeur associé à l'Ensaë.

LE

MONDE.FR | 04.12.09

Partiel décembre 2010

1) A partir de l'article ci-dessous, vous étudierez l'implication de l'auteur dans son argumentation en faisant un relevé organisé et commenté des indices d'organisation, des différentes modalités et le cas échéant des indices lexicaux/ 8

2) Vous reformulerez la thèse de l'auteur / 2

3) Vous proposerez une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en faisant un relevé numéroté et commenté des différents arguments. /10

Point de vue Repenser la garde des enfants du divorce, *Le Monde* | 11.11.10 |

"L'autorité parentale appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour assurer son éducation et permettre son développement" (article 371-1 du code civil). La loi définit ainsi l'engagement consenti par le père et la mère en vue de l'éducation de leurs enfants.

Depuis plusieurs années, notre pays connaît un nombre de divorces élevé et constant (70 000 par an impliquent des enfants mineurs). Dans le même temps, les pères séparés entendent, de plus en plus, avoir une place à part entière dans l'éducation de leurs enfants.

En 2006, Anne-Marie Lemarinier, responsable du service des affaires familiales au tribunal de grande instance de Paris, reconnaissait d'ailleurs *"une évolution récente allant dans le sens d'une forte implication des pères séparés dans les soins donnés à leurs enfants"*. La convergence de ces deux phénomènes aboutit à un constat simple : le mode de garde des enfants s'impose comme une nouvelle question de société.

Si la résidence monoparentale est le modèle le plus répandu, la loi du 4 mars 2002 a permis d'introduire la résidence alternée comme mode de garde alternatif. Cependant, ce modèle reste marginal et représente, en 2009, moins de 13 % des modes de garde, l'âge moyen de l'enfant étant de 9 ans. Il est légitime de s'interroger sur les raisons de cette faible utilisation. La loi de 2002 laisse une très grande liberté au juge aux affaires familiales dans ses choix. Il est toutefois difficile en deux, voire trois auditions, de se faire un avis définitif sur le meilleur mode de garde pour un enfant. Cela est malheureusement souvent le cas.

La résidence alternée est peu mise en place, car une prime est donnée au parent qui y est le plus réticent. Lorsqu'un parent s'oppose à la résidence alternée, elle n'est quasi systématiquement pas appliquée. En effet, les considérations personnelles de chacun des parents prennent fréquemment le pas dans les discussions sur l'hébergement des enfants.

Les tensions du couple, qui ont existé pendant plusieurs années, et qui sont à leur paroxysme, ne s'estompent pas du jour au lendemain. L'adhésion des deux parents à la proposition de résidence alternée ne se rencontre pas toujours, mais comme l'écrivent Jean Le Camus, professeur de psychologie, et Michèle Laborde, juge aux affaires familiales : *"Il n'est pas nécessaire que les parents soient parfaitement d'accord pour mettre en place un tel régime et il faut pouvoir empêcher un parent (la mère le plus souvent) de s'opposer à la garde alternée pour de mauvaises raisons (la volonté d'appropriation exclusive de l'enfant notamment)."* Dans beaucoup de cas, le juge aux affaires familiales va refuser une résidence en alternance au motif que les parents ne s'entendent pas, mais lorsque l'on divorce c'est toujours le cas.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de dissocier, pour des personnes en conflit ouvert, l'affect de la raison. C'est pourquoi des séances de médiation, utilisée actuellement dans moins de 4 % des cas, permettraient de mettre la passion de côté et de recentrer les esprits sur l'intérêt de l'enfant. En effet, un moyen d'apaiser les conflits serait d'automatiser la médiation afin que les parents puissent retrouver un équilibre stable pour l'enfant. On ne peut nier que l'évolution de la société a poussé à plus d'implication de la part des pères, ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à vouloir tenir pleinement leur rôle malgré un divorce ou une séparation.

De nombreux pays européens ont d'ailleurs déjà mis en place des politiques qui vont dans ce sens comme l'Italie, la Belgique ou les Pays-Bas. L'Italie fait, dans ce domaine, figure d'exemple, qui a défini, depuis 2006, la résidence alternée comme solution prioritaire en cas de séparation des parents. Si un juge souhaite une garde monoparentale, il devra justifier son choix. Depuis cette réforme, la résidence en alternance représente 40 % des modes de garde d'enfants dans ce pays. La Belgique a

également fait voter une loi dans ce sens disposant qu'à défaut d'accord l'hébergement alterné serait privilégié par les juges.

Ces deux exemples montrent qu'inverser la charge de la preuve est une piste de réflexion intéressante, car il reviendrait au parent réticent d'expliquer son opposition. La question n'est pas de généraliser la résidence alternée, mais de remettre l'enfant au centre du débat en lui offrant la possibilité, si les conditions sont réunies (notamment l'âge de l'enfant supérieur à 2 ans et demi), d'être élevé par ses deux parents, car nous défendons l'idée que la construction d'un enfant se fait en présence de ses deux parents.

Nous pensons qu'il est nécessaire de traiter avec une plus grande égalité les demandes des deux conjoints, et ce même si l'un des deux s'oppose à la résidence en alternance. Ce phénomène est malheureusement très peu traité alors qu'aujourd'hui, dans notre pays, des mères, des pères, mais surtout des enfants, souffrent de cet état de fait.

N'oublions pas que la rupture du lien avec l'un de ses parents est pratiquement irréversible et frappe à vie l'enfant devenu adulte. Dans une société où les individus sont en manque de repères, un débat doit s'ouvrir autour de ces questions afin que les enfants vivent au mieux ces situations difficiles.

Richard Mallié, député (UMP) des Bouches-du-Rhône ;

Marc Dolez, député (Gauche démocrate et républicaine) du Nord ;

Richard Binet, grand reporter à France Télévisions ;

Laurent Boussié, grand reporter à France Télévisions ;

Christian Dessert, ingénieur du Centre supérieur d'études industrielles, chef d'entreprise, président d'Urgence Papa ;

Michel Dugnat, responsable de l'unité de prévention et de traitement des troubles de la relation précoce du centre hospitalier de Montfavet (Avignon) ;

Bernard Golse, chef de service à l'hôpital Necker-Enfants malades (Paris), professeur à l'université Paris-Descartes, pédopsychiatre et psychanalyste à l'Association psychanalytique de France (APF) ;

Serge Hefez, responsable de l'unité de thérapie familiale dans le service de

psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris) ;

Documents autorisés : aucun

Durée : 1h30

Nombre de pages : 1

En prenant appui sur l'article ci-dessous vous construirez une argumentation structurée, n'excédant pas une page dans laquelle vous prendrez parti pour ou contre la thèse de son auteur.

Pour cela vous solliciterez impérativement au moins cinq types d'arguments différents que vous identifierez clairement dans la marge.

Vous n'omettez pas d'annoncer en titre le parti que vous avez choisi de défendre.

Pour ou contre le mariage en CDD ?

Débat. Et si le mariage à durée déterminée était la parade à l'épidémie de divorces ? Une députée allemande propose de passer du serment pour la vie à un contrat renouvelable de sept ans. Une bonne idée ? [...]

Pour le meilleur et pour le pire, d'accord... mais alors pour sept ans seulement ! Et après... on verra. Le mariage pour la vie commencerait-il à sentir la naphthaline ? La députée allemande Gabriele Pauli n'a pas hésité à s'attaquer à cette institution séculaire, provoquant une levée de boucliers générale dans la très catholique Bavière. Au mois de septembre dernier, en pleine campagne électorale, cette élue conservatrice proposait ni plus ni moins qu'un contrat de mariage à durée déterminée. Une fois le cap des sept ans atteints, les deux époux devraient ainsi repasser devant le maire pour renouveler leurs vœux... ou pas. C'est justement le but de cette proposition : en finir avec les procédures de divorce, longues, pénibles et coûteuses. Divorcée deux fois, Gabriele Pauli connaît bien son sujet. Et les chiffres parlent pour elle. En France, comme partout en Europe, le nombre de mariages est en baisse

constante, tandis que le nombre de divorces ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, près d'un mariage sur deux se termine par une rupture, au bout de quatre ans en moyenne. De quoi en faire hésiter certains avant de se passer la bague au doigt.

C'est souvent pour cette raison que les amoureux se rabattent sur le pacs (93 % des pacsés sont des hétéros), plus facile à dissoudre. Moins contraignant, donc moins effrayant. Une façon plus moderne aussi de s'engager dans une vie à deux... sans être totalement satisfaisante pour celles et ceux qui rêvent de robe blanche et de roses rouges : cinq minutes devant une greffière, on a vu mieux pour commencer un conte de fées. Et si ce mariage à durée déterminée constituait la réponse à toutes nos envies, même les plus contradictoires ? Autant se demander si l'on peut être romantique et pragmatique à la fois. Question complexe, débat sensible... [...]

Guilia Foïs, Revue Psychologies octobre 2008

X5FRG-Partiel n°2- Janvier 2012.

En vous appuyant sur les textes ci-dessous, vous rédigerez un texte argumentatif pour le vote des étrangers aux élections locales.

Texte 1 : Les embarras de la démocratie

Politique|Chronique | **Le Monde** | 28.11.11 | 14h37

par Gérard Courtois

[...] Trois Français sur cinq (60 %, en progression de 12 points en deux ans) jugent que, en France, la démocratie "*ne fonctionne pas bien*", comme l'a montré le récent baromètre de la confiance politique établi par le Centre d'études politiques de Sciences Po.

Certes, le système électoral n'est pas la seule cause de cette morosité. Mais il y contribue fortement. S'il en faut une preuve supplémentaire, on la trouvera dans une controverse qui se répète depuis trente ans, avant chaque présidentielle ou presque, à

propos du droit de vote des étrangers (non membre de l'Union européenne) aux élections locales.

En 1981, François Mitterrand en avait fait la promesse, avant de l'enterrer. En 2000, la majorité de gauche de l'Assemblée nationale avait voté une proposition de loi constitutionnelle rendant possible l'attribution du droit de vote local aux étrangers non européens ; mais le premier ministre du moment, Lionel Jospin, avait jugé inutile de transférer ce texte au Sénat.

En 2005, Nicolas Sarkozy avait surpris en expliquant *"qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, paie des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales"*. Or il vient de déclarer *"hasardeuse"* une proposition en ce sens que les sénateurs socialistes veulent examiner, en décembre. La question est tout sauf médiocre : le bulletin de vote permettrait-il aux immigrés de mieux s'intégrer dans la République, ou risquerait-il, au contraire, d'encourager leur isolement communautaire et de menacer la définition républicaine de la nationalité ? Cela mériterait un vrai débat, plutôt que ces instrumentalisation.

Ces petits jeux tactiques en témoignent : les embarras de la démocratie française ne sont pas près d'être surmontés.

Texte 2 : "UN TRAVAIL DE SAPE" POUR FRANÇOIS FILLON. *Le Monde*, 9-12-2011

Fait exceptionnel : c'est François Fillon qui a ouvert le débat pour *"exprimer"* sa ferme *"opposition"* à un *"travail de sape d'un des fondements de notre République"*. *"La gauche s'engage dans une voie dangereuse avec légèreté"*, en prenant *"le risque de vider la nationalité et la citoyenneté française de leur substance"*, a lancé le premier ministre. *"Dissocier le droit de vote de la nationalité française, c'est prendre le risque de communautariser le débat public"*, a-t-il jugé.

Le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, a rappelé sa position sur un thème dont sa majorité entend faire un marqueur de la campagne électorale : *"On vote parce que*

l'on est citoyen, on est citoyen parce que l'on est français, on n'est pas citoyen parce que l'on habite en France".

Rapport du débat au Sénat.

X5FRG- Partiel décembre 2011 : vous étudierez le circuit argumentatif du texte suivant, en ayant soin d'en dégager le thème, la thèse, le plan et les principaux arguments et en vous appuyant sur l'ethos de l'auteur.

Dossier : Pourquoi le système financier mondial vacille.

Rubrique *Économie* Le 28 octobre 2011 *Libération*.

« Pour un impôt européen »

Tribune : Les dirigeants européens ont commis deux erreurs majeures: imposer une austérité drastique à la zone euro et observer un fonctionnement intergouvernemental. Or des alternatives existent.

Par Guillaume DUVAL, rédacteur en chef d'Alternatives économiques

Quand on écrira l'histoire de la crise de la zone euro entamée à l'hiver 2009, la liste des erreurs commises par les dirigeants européens mois après mois étonnera probablement les commentateurs par sa longueur. Derrière les multiples péripéties qui ont émaillé ces deux années, ce sont cependant surtout deux choix fondamentaux qui empêchent de résoudre la crise : d'une part celui d'imposer une austérité généralisée et d'autre part celui de fonder la solidarité nouvelle en matière de dettes publiques sur une base intergouvernementale. Ces deux erreurs n'ont pas été corrigées lors du sommet du 26 octobre, les décisions prises à cette occasion ne semblent donc pas de nature à résoudre durablement la crise.

Première erreur : l'austérité. Dès le départ, en effet, les principaux dirigeants européens ont considéré que pour remédier à la crise des pays périphériques il fallait surtout leur appliquer une vigoureuse saignée. C'était en particulier l'opinion du gouvernement allemand. Mais aucun autre dirigeant de poids, qu'il s'agisse du

président français, des membres de la Commission européenne ou encore des responsables de la Banque centrale européenne (BCE), n'a tenté d'infléchir cette stratégie de sortie de crise.[...]

En enfonçant davantage les pays en crise et en faisant retomber l'ensemble de l'économie européenne dans la récession, ce choix de politique économique amplifie la crise des dettes publiques. Il empêche en effet les pays en crise de s'engager sur la voie du désendettement et fragilise les pays tangents comme l'Espagne ou l'Italie qui ne pouvaient espérer échapper à la contagion de la défiance que dans un contexte de croissance. Jusqu'à menacer aujourd'hui la dette française.

Cette austérité généralisée aggrave également la situation du système financier en rendant chaque jour moins probable le remboursement des importants montants de dettes publiques qu'il détient tout en fragilisant leurs portefeuilles de créances sur les acteurs privés avec le retour probable des faillites d'entreprises et des défauts des ménages dans un contexte de récession... Bref c'est un choix parfaitement contre-productif.

Deuxième erreur : la gouvernance. Parallèlement la crise grecque a montré que le principe de non-solidarité sur les dettes publiques théoriquement prévu par les Traités européens n'était tout simplement pas praticable si on voulait que la zone euro puisse survivre. Mais pour créer les institutions indispensables afin de pallier cette carence, on a privilégié jusqu'ici la voie des accords intergouvernementaux plutôt que celle de la création d'institutions communautaires nouvelles.

C'est ce qui a amené à la construction du Fonds européen de stabilisation financière (FESF) qui doit être pérennisé sous la forme du Mécanisme européen de stabilité (MES). Ce choix de la voie intergouvernementale s'expliquait certes pour des raisons d'urgence, compte tenu de la lourdeur des procédures nécessaires pour créer de nouvelles institutions communes.

Les événements des derniers mois montrent cependant que cette voie ne peut en aucun cas constituer une solution pérenne. En faisant dépendre chaque intervention de l'unanimité des États qui y contribuent, ce cadre intergouvernemental prive le fond de la réactivité indispensable et conduit nécessairement un jour ou

l'autre à la paralysie, comme cela a déjà failli se produire ces dernières semaines avec le chantage des « Vrais Finlandais » ou les péripéties slovaques.

Et surtout en faisant peser les garanties offertes sur chacun des États participants, il se condamne à ne pas disposer de la puissance de feu nécessaire, puisque chacun sait que si la crise s'étend à des États comme l'Italie ou l'Espagne, les États restant n'auront plus la capacité d'emprunter suffisamment pour aider ces pays, ouvrant ainsi un boulevard à la spéculation.

Quelle serait l'alternative ? Une institution communautaire (ou spécifique aux dix-sept pays de la zone euro) dont les interventions ne seraient plus garanties par les États qui lui apportent des fonds mais par l'Union ou la zone euro elles-mêmes. Cette garantie étant fondée sur la capacité nouvelle accordée à l'Union ou à la zone euro de prélever l'impôt en cas de besoin sur l'ensemble de ses membres. [...]

Avec une France sur le fil du rasoir, l'Allemagne ne peut à elle seule garantir de façon crédible les dettes du Portugal, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Italie mais l'Union ou la zone euro, constituées comme un ensemble apte à lever l'impôt sur tous ses citoyens, le pourraient fort bien.

Bref, il est utile dans l'immédiat de bricoler le FESF pour accroître un peu sa puissance de feu comme cela a été fait le 26 octobre dernier. Mais cela ne peut pas suffire à résoudre le problème au fond. Ce n'est donc pas sous la forme d'une structure intergouvernementale qu'il faudrait pérenniser le mécanisme européen de solidarité dès l'an prochain, comme l'ont prévu les gouvernements, mais sous celle d'une véritable instance commune.

Tant que ces deux erreurs fondamentales dans la gestion de la crise de la zone euro ne seront pas corrigées, il y a tout lieu de craindre que cette crise ne reprenne après quelques jours ou quelques semaines d'accalmie.

- 1) Dans l'article ci-dessous, vous étudierez l'implication de l'auteur dans son argumentation en faisant un relevé organisé et commenté des indices d'énonciation, des différentes modalités et le cas échéant des indices lexicaux / 8 pts
- 2) Vous reformulerez en une ligne la thèse de l'auteur/ 2pts
- 3) Vous proposerez une analyse structurée du circuit argumentatif du texte en faisant un relevé numéroté et commenté des différents arguments et des connecteurs les introduisant. /10pts

"Le vrai risque pour l'avenir : la surconsommation"

Point de vue | [Le Monde](#) | 01.11.11 par Frédéric Julien, doctorant en, science politique (université d'Ottawa) et chercheur invité au département de géographie du King's College London

Faut-il cette année [convier](#) le monstre de la surpopulation à la fête d'Halloween ? La question se pose alors que les Nations unies ont annoncé qu'au 31 octobre le genre humain franchirait la barre des 7 milliards de représentants. Il y a bien là un potentiel de frayeur : peut-être les Terriens deviennent-ils trop nombreux pour leur planète, certes accueillante, mais aux ressources limitées. Peut-être. Tout dépend d'une autre vilaine créature, autrement plus terrifiante : la surconsommation.

Ultimement, l'impact environnemental de l'[être](#) humain dépend du niveau de sa consommation de ressources naturelles et de sa production de déchets. Schématiquement, on peut se [représenter](#) cet impact comme étant fonction de deux variables : le nombre de consommateurs, et la consommation effectuée par chacun de ceux-ci. Toutes choses étant égales par ailleurs, une plus grande population ou une population de consommateurs plus gourmands signifie donc un plus grand impact environnemental

Voilà donc les deux grands leviers avec lesquels [jouer](#) si l'on souhaite [limiter](#) la dégradation de l'écosystème planétaire. Or c'est la gourmandise des consommateurs plutôt que leur nombre qui représente le principal défi écologique de notre temps.

Mesurer l'"empreinte écologique" de l'activité humaine, soit la surface biologiquement productive de terre et d'eau nécessaire à un certain mode de vie, permet de s'en rendre compte. On réalise ainsi que, entre 1961 et 2007, l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) a vu sa population augmenter de quelque 39 %, alors que son empreinte écologique, elle, a bondi de 160 %.

La spectaculaire progression de l'impact environnemental des Nord-Américains durant cette période doit donc d'abord et avant tout être attribuée à une hausse de la consommation de ressources par personne plutôt qu'à celle de la population. Avec pour résultat qu'en 2007 l'Amérique du Nord comptait pour 5 % de l'humanité, mais pour 17 % de son empreinte écologique.

Or c'est à un mode de vie de ce genre qu'aspire la majeure partie du reste du monde. Le défi écologique est là : à 7 milliards de Nord-Américains, la Terre serait effectivement surpeuplée.

Mais, si la croissance démographique cause moins de problème que celle de la consommation *per capita* (par tête), n'augmente-t-elle pas néanmoins la pression qu'exerce l'être humain sur son environnement ? Les choses ne seraient-elles pas tellement plus simples dans un monde moitié moins peuplé ?

Assurément. Sauf que les 7 milliards d'humains qui sont déjà là ne déménageront pas et qu'ils ont déjà largement commencé à s'attaquer au problème démographique : dans les soixante dernières années, le nombre d'enfants par femme est passé d'environ 6,0 à 2,5. Les prévisions à long terme doivent être considérées avec prudence, mais cette tendance lourde laisse espérer un monde où la population continuera de croître de moins en moins vite, jusqu'à l'atteinte d'un plateau avoisinant les 10 milliards d'habitants vers 2100.

Si tout n'est pas rose du côté de la croissance démographique, le tableau se noircit considérablement lorsqu'on considère la croissance de la consommation, laquelle ne montre pas les mêmes signes d'essoufflement. Virtuellement, tous les pays du monde, même les plus riches, visent une croissance économique maximale et infinie. D'ici à 2050, la taille de l'économie mondiale pourrait tripler.

En fait, contrairement à celle de la population, l'augmentation de la production économique devrait **aller** en s'accélération : à l'horizon 2050, le taux de croissance de l'économie mondiale pourrait **approcher** les 3 %, comparativement à son niveau légèrement au-dessus des 2 % au cours des années 2000.

Mais ce n'est qu'un début. En 2050, malgré une croissance fulgurante, le revenu par habitant en Chine ne représentera peut-être que 32 % de celui des Etats-Unis, qui aura crû lui aussi. *"Les possibilités de croissance additionnelle seront (donc) substantielles"*, comme le dit un rapport de prospective à l'horizon 2050 émanant de la banque HSBC.

Encore une fois, il faut **prendre** ce type de prévision avec prudence, mais la tendance est clairement inquiétante du point de vue écologique. Il faut aussi **préciser** que de meilleurs modes et techniques de production ont le potentiel de **rendre** la croissance économique future moins polluante que celle d'hier. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'elle sera davantage alimentée par une hausse du revenu par habitant - l'équivalent d'un "permis de consommer" - que par celle du nombre de "bouches à nourrir", et qu'elle mènera à une forte croissance de l'impact environnemental de l'**être** humain. Surtout, alors que le baby-boom est derrière nous et que la fin de l'accroissement des effectifs de ce qui compose l'humanité peut au moins **être** espérée, aucune halte à la croissance économique n'est même envisagée.

Il convient de **préciser** pourquoi il est important d'**insister** davantage sur la surconsommation que sur la surpopulation. Après tout, ne peut-on pas s'**attaquer** simultanément aux deux problèmes ?

En principe, oui, et les efforts internationaux en matière de planification des naissances, tant qu'ils ne dérivent pas vers l'autoritarisme de la politique chinoise de l'enfant unique, sont louables. En fait, **laisser** aux femmes le contrôle de leur corps, **améliorer** leur accès à l'éducation et d'autres mesures qui favorisent la baisse de la natalité se justifient en elles-mêmes, quelles que soient leurs répercussions écologiques. Voilà bien ce qu'il y a de rassurant dans le dossier démographique : on sait à peu près ce qui peut **être** fait pour le **gérer** au mieux possible et il existe une volonté d'y **arriver**.

Ce n'est pas le cas du dossier de la consommation, et c'est pourquoi il faut en **faire** une priorité. Les plans d'action font défaut et, en vérité, rares sont ceux qui voient l'enrichissement infini d'un mauvais œil. Il faut **dire** que **ralentir** le train de vie de l'humanité sans **enfermer** les pauvres "qui font des enfants" dans la misère nécessiterait certains sacrifices des riches "qui n'en font plus" : ce monstre-là est plus que terrifiant, il est pétrifiant.

Depuis 1820, le nombre d'humains a plus que quintuplé, tandis que le revenu par habitant a été multiplié par plus de huit. **Produire** la nourriture consommée par une personne en une journée, sur la base d'un régime alimentaire carné, typique en Occident, demande environ 5 000 litres d'eau, contre 2 700 litres pour un végétarien.

X5FRG- Session de juin 2012-rattrapage

Vous étudierez le circuit argumentatif de ce texte en partant de la notion d'*ethos* de l'auteur. Vous dégagerez le thème, la thèse, le plan, les arguments utilisés et la stratégie argumentative employée.

« Bataille de la matière grise : la France à la traîne »,

***Libération*, 23 novembre 2011. Tribune**

Par El Yamine Soum Sociologue et Anas Jaballah Ingénieur.

Notre monde connaît aujourd'hui une triple mutation : démographique et géopolitique d'abord avec la montée des « émergents » que sont la Chine, l'Inde et le Brésil ; éthique ensuite, avec des interrogations sur les impacts sociaux et environnementaux de notre modèle de développement ; structurelle enfin, avec l'avènement de l'économie de la connaissance.

Ces mutations exigent des réponses à l'échelle mondiale qui seront conçues et mises en place par les élites de demain, autrement dit les étudiants d'aujourd'hui. Or,

d'après les projections de l'Unesco, le nombre d'étudiants dans le monde aura doublé entre 2000 et 2015, passant de 100 à 200 millions environ, les trois quarts de cette hausse spectaculaire étant dus au seul continent asiatique. Dès lors, il convient de jouer un rôle actif dans la formation de ceux qui deviendront des ambassadeurs de France dans leurs pays mais aussi des *repeaters* dans le domaine touristique.

La capacité à attirer les meilleurs étudiants de la planète est un facteur déterminant de la puissance d'un Etat. Si nous continuons d'évoluer tout au long de notre vie, la période étudiante est cruciale. C'est alors que se fabrique notre vision du monde par l'acquisition de références philosophiques, politiques et artistiques. Ainsi n'est-il pas surprenant que le journaliste et essayiste indo-américain Fareed Zakaria qualifie, dans son ouvrage (*The Post-American World*, 2008), le système universitaire américain comme étant «*la meilleure industrie des Etats-Unis*». En ayant accueilli et formé les meilleurs étudiants du monde, les universités américaines ont été un vecteur de puissance et se trouvent encore aujourd'hui au cœur de la stratégie américaine dite de *smart power* (puissance intelligente). Car si les rapports de force militaires continuent d'occuper une place centrale dans le monde multipolaire qui se profile, le poids d'un pôle dépend de plus en plus de sa capacité à influencer sur les normes qui régissent le monde.

Disposant d'une image attractive auprès des étudiants étrangers, la France est la première destination non anglophone avec près de 280 000 étudiants étrangers. Auparavant troisième, elle se classe désormais en quatrième position derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Aussi, la tentation de repli sur soi, instrumentalisée par une partie de la classe politique, est tout à fait dommageable : elle gangrène le débat démocratique à l'intérieur de nos frontières, elle traduit l'ignorance grave et coupable de nos dirigeants face aux enjeux mondiaux mais surtout elle nuit à l'image de la France. La circulaire du 31 mai restreignant les possibilités pour les diplômés étrangers de poursuivre leur carrière en France s'inscrit dans cette logique qui se donne comme finalité une baisse de l'immigration dans son ensemble. Ce positionnement démagogique est d'autant plus condamnable qu'il revient à séduire l'électorat d'extrême droite.

A rebours de ces tentations regrettables, il convient ainsi de saluer la volonté de la Conférence des grandes écoles de multiplier par trois, d'ici à 2020, le nombre d'étudiants étrangers formés par notre enseignement supérieur. Cette ouverture contribuerait au rayonnement de la France tout en confrontant les décideurs de demain à la complexité et à la diversité des expressions culturelles et politiques de notre monde.

L'accueil accru d'étudiants étrangers suppose néanmoins d'investir dans des infrastructures d'accueil adaptées (logements, transports...) et de recruter des personnels enseignants supplémentaires. Pour y parvenir en dépit du contexte actuel, nous pourrions facturer aux étudiants étrangers les formations de haut niveau. En s'alignant sur les prix mondiaux - atteignant 50 000 dollars pour une année universitaire à Harvard -, on s'apercevrait que l'accueil d'étudiants étrangers accroîtrait les moyens de notre système universitaire, moyens qui pourraient servir en partie à attribuer des bourses aux meilleurs étudiants étrangers sélectionnés mais dont les moyens financiers seraient insuffisants. Une autre partie de ces moyens permettrait de développer des projets académiques ambitieux pour attirer encore davantage les meilleurs étudiants et enseignants-chercheurs, et instaurer ainsi un cercle vertueux.

Par ailleurs, s'il est nécessaire de développer notre capacité à attirer les meilleurs étudiants étrangers, il faut aussi poursuivre les efforts consacrés aux programmes de mobilité des étudiants français. Les bienfaits d'une période d'expatriation, quelle qu'en soit la destination, sont en effet multiples : apprentissage de l'autonomie, enrichissement culturel, rayonnement de la France à l'étranger, prise de conscience de la valeur du modèle français, meilleure compréhension des modèles étrangers... Le programme Erasmus, qui a démocratisé la mobilité des étudiants européens, gagnerait par exemple à être élargi à l'ensemble du bassin méditerranéen. Alors que le continent européen devra faire face au vieillissement de sa population, le gouvernement choisit la stratégie de la petite politique interne pour répondre aux peurs populistes accentuées par la crise. Ce choix constitue d'ailleurs un paradoxe idéologique avec la politique économique du gouvernement qui rejette en bloc les

arguments des partisans de la démondialisation et invite la Chine à racheter une partie des dettes publiques européennes. La schizophrénie semble devenir une norme en politique : on s'insurge contre toute mention de protectionnisme économique mais on n'hésite pas à invoquer un protectionnisme en matière de flux migratoires.

Enfin, et c'est peut-être le plus grave, l'image de la France continue à être écornée aux quatre coins du monde. L'image d'un pays en crise sur son identité, mais surtout qui trahit les principes qu'il a autrefois incarnés. Il est légitime de vouloir rompre avec l'arrogance occidentale consistant à vouloir imposer ses vues au monde. Mais cette rupture ne doit pas servir d'alibi pour abandonner les valeurs universalistes à l'origine de notre République ni pour réanimer la théorie culturaliste du « choc des civilisations ». Promouvoir les valeurs auxquelles nous sommes attachés en respectant l'autre : voilà la ligne de crête qu'il nous faut emprunter si l'on veut profiter du meilleur point de vue.

Les auteurs sont des contributeurs de l'ouvrage collectif : *La France que nous voulons* (Ed. les Points sur les i).

Список литературы

Основная литература:

1. Boissinot, A. Les textes argumentatifs / A. Boissinot. – Ed. Bertrand-Lacoste, coll. didactiques, CRDP Midi-Pyrénées, 1999. – 174 p.
2. Boissinot, A. Lire, Argumenter, Rédiger / A. Boissinot, M.-M. Lasserre. – Ed. Bertrand-Lacoste, 1989. – 115 p.

Дополнительная литература:

1. Adam, J.-M. *Éléments de linguistique textuelle, Théorie et pratique de l'analyse textuelle* / J.-M. Adam. – Bruxelles, Mardaga, coll. Philosophie et langage, 1990.
2. Charolles, M. « Les formes directes et indirectes de l'argumentation » / M. Charolles // *Revue Pratiques* n°28, oct 1980.
3. Declerq, G., *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires* / G. Declerq. – Ed. Universitaires, 1992. – 135 p.
4. Moeschler, J. *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours* / J. Moeschler. – Paris, Hatier, coll. LAL, 1985.